

## ORDRE DU JOUR

### RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 24 mai 2024 à 19 heures

**Endroit : Bibliothèque**  
**École secondaire Michelle-O'Bonsawin**  
24 Mountjoy Ave, Toronto, ON M4J 1J6

[Se rendre à l'école](#)

**Ou**

Réunion Microsoft Teams  
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Corine Céline, à [celinem@csviamonde.ca](mailto:celinem@csviamonde.ca), si vous désirez assister **en personne** à la réunion

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES

#### 2. [RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES](#)

#### 3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Approbation de l'ordre du jour
- 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
- 3.3 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue le 12 avril 2024
- 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 12 avril 2024

#### 4. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

#### 5. POINTS D'INFORMATION

- 5.1 Rapport de la présidence
- 5.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)
- 5.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.4 [Activités des membres du Conseil](#)
- 5.5 [Calendrier des diversités – mai 2024](#)
- 5.6 Correspondance

## 6. RAPPORTS DE REPRÉSENTATION

- 6.1 [Cotisation annuelle à la Fédération](#) nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2024-2025
- 6.2 [34<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération nationale](#) des conseils francophones FNCSF
- 6.3 [ACÉPO - Élections scolaires 2026](#)

## 7. RAPPORT DES COMITÉS

### COMITÉ STATUTAIRE

- 7.1 [Rapport n° 8](#) – Comité consultation de l'éducation spécialisée du 9 avril 2024
- 7.2 [Rapport n° 9](#) - Comité consultatif de l'éducation spécialisée du 7 mai 2024

### COMITÉ PERMANENT

- 7.3 [Rapport n° 2](#) - Comité des secteurs du 1<sup>er</sup> mai 2024

## 8. POLITIQUES

- 8.1 [Politique n° 3,200](#) – Accès aux lieux scolaires
- 8.2 [Abrogation de la Politique n° 5,200](#) – Règlement de différent pour le personnel non syndiqué

## 9. RAPPORTS DES SECTEURS POUR DÉCISION

### BUREAU DE LA DIRECTION

- 9.1 [Résultats de l'élection 2024](#) du représentant élève à la table du Conseil

### AFFAIRES

- 9.2 [Prévisions budgétaires et dotation préliminaires pour 2024-2025](#)

### ÉDUCATION

- 9.3 [Sorties éducatives](#)
- 9.4 [Sortie éducative à Montréal](#) de l'école Lamothe-Cadillac - Fiche de renseignement sera versée et entérinée aux archives

- 9.5 [Sortie éducative des diverses écoles](#) pour le Concours robotique à Montréal - Fiche de renseignement sera versée et entérinée aux archives

## 10. AVIS DE MOTION

## 11. RAPPORTS D'INFORMATION

### RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 [Affectation annuelle des directions](#) et directions adjointes pour 2024-2025 (**Annexe A - séance tenante**)

### ÉDUCATION

- 11.2 [Promesse Viamonde](#) – Sondage auprès des élèves

## 12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

### RESSOURCES HUMAINES

- 12.1 **QUE** les *Changements au sein du personnel* (entre le 30 mars et 10 mai 2024) soit reçu.
- 12.2 **QUE** la Politique n° 5,301 - *Conditions de travail du personnel non qualifié assigné à des tâches d'enseignement et /ou de suppléance en enseignement* soit adoptée pour diffusion et mise en vigueur.
- 12.3 **QUE** la Politique n° 5,302 - *Conditions de travail pour le personnel non syndiqué et non cadre* soit adoptée pour diffusion et mise en vigueur.

### AFFAIRES

- 12.4 **QUE** l'annexe B *Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024* soit versée en séance publique.

## 13. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du [plan stratégique](#) ?*

## 14. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

# Reconnaissance du Territoire

## École secondaire Michelle-O'Bonsawin

Nous, membres du Conseil présents à l'école secondaire Michelle-O'Bonsawin, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par le Traité de Niagara, représenté par la chaîne d'alliance, ainsi que le traité 13.

Nous reconnaissons que l'école qui nous accueille se trouve sur la terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, Inuit et Métis vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | [La terre de quels aïeux?](#)

[Carte des traités et des réserves en Ontario](#) | [Ontario.ca](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE  
(**SÉANCE PUBLIQUE**)**

**Le 12 avril 2024**

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h à 20 h 09 à l'École élémentaire Louise-Charron, 2520 Ouest – chemin Cabana à Windsor N9G 1E5. - *Réunion hybride*.

Quatre personnes assistent à la réunion.

<b>MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL PRÉSENTS</b>	
<b>M<sup>me</sup> Kristine Dandavino</b> (en ligne) Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	<b>M<sup>me</sup> Emmanuelle Richez</b> Essex
<b>M. Pierre Gregory</b> Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	<b>M. Yvon Rochefort</b> Peel
<b>M. David O'Hara</b> Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	<b>M<sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski</b> Toronto (Centre)
<b>M. David Paradis</b> Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)	<b>M. Marcel J. Tikeng</b> Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
<b>ÉLÈVES CONSEILLÈRES</b>	
<b>M<sup>lle</sup> Marie Lys Wabgou</b> - Élève conseillère	<b>M<sup>lle</sup> Razan Mayeda</b> – Élève conseillère
<b>MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL ABSENTS</b>	
<b>M. Benoit Fortin - (Vice-président)</b> Toronto (Est)	<b>M<sup>me</sup> Stefania Sigurdson Forbes</b> York
<b>M. Éric Lapointe</b> Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	
<b>MEMBRES DE L'ADMINISTRATION</b>	
<b>M. Michel Laverdière</b> Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	<b>M. Steve Lapierre</b> Directeur des communications et du marketing
<b>M<sup>me</sup> Dounia Bakiri</b> Surintendante de l'éducation	<b>M. Jason Rodrigue</b> Le surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier
<b>M<sup>me</sup> Corine Céline</b> Secrétaire de séances	<b>M. Olivier St-Maurice</b> Surintendant de l'éducation
<b>M. Roland Desloges</b> Surintendant de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Isabelle Turcotte</b> Surintendante de l'éducation
<b>M. Hugues Kamga Wambo</b> Surintendant de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Tricia Verreault</b> Surintendante des services corporatifs

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES**

La présidente déclare la séance du 12 avril 2024 ouverte à 19 heures et procède à l'appel des membres.

**1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES  
AUTOCHTONES**

Conseillère Ruszkowski fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

**2. AFFAIRES COURANTES**

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Motion 1, Résolution 24-60**

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 : les points 4.2, 5.1.1 et 5.2.1.

***QUE** soit adopté tel que modifié l'Ordre du jour de la réunion ordinaire du 12 avril 2024 du Conseil.*

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Pierre Gregory

**ADOPTÉE**

**2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Conseillère Richez déclare un conflit d'intérêts au point 4.5.1 sur la correspondance, au sujet d'une lettre d'appui aux programmes francophones, étant professeure agrégée en Science politique à l'Université de Windsor.

**2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance publique tenue le 1<sup>er</sup> mars 2024

**Motion 2, Résolution 24-61**

***QUE** soit adopté tel que proposé le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2024.*

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Pierre Gregory

**ADOPTÉE**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

**2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2024.

**3. DÉLÉGATION**

Aucune délégation.

**4. RAPPORTS D'INFORMATION**

**4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

**Mot de la présidente – Réunion publique 1<sup>er</sup> mars 2024**

Bonjour à tous. Merci de participer à cette réunion publique du Conseil scolaire Viamonde en personne à la belle École Louise-Charron, ancienne juge de la Cour suprême.

Nous sommes très rarement dans cette région à l'extrême sud de la province. J'en profite pour évoquer brièvement l'histoire – fort intéressante - de la francophonie à Windsor.

Commençons d'abord par ce personnage qui a donné son nom à notre école secondaire de Windsor, Antoine de la Mothe, Sieur de Cadillac. Après un passage en Acadie et à Québec, Lamothe Cadillac fonde un établissement français vers 1701 dans un endroit que nous appelons aujourd'hui Détroit. En 1744 une mission apparaît sur la rive sud de la rivière, qui s'appellera plus tard Windsor. Il s'agit bien de la première colonie permanente en Ontario. Parce que nous parlons ici de l'histoire de la colonisation de notre pays, nous nous devons d'être clairs sur ce point.

Donc à Windsor, il y aura donc une première paroisse en 1767 et une école en 1786 dans le quartier Sandwich. Les francophones ont été un temps majoritaire dans ces lieux. Beaucoup de Québécois sont venus s'établir ici entre 1830 et 1900 pour travailler dans l'industrie. Il y a même eu une émeute en 1917 provoquée par le règlement 17 qui interdisait l'éducation en français en Ontario. Actuellement, les francophones de Windsor représentent environ 3 pour cent de la population.

Vous avez certainement vu que le gouvernement fédéral a indiqué la semaine dernière que dans son prochain budget le 16 avril, il annoncerait la création du Programme national d'alimentation scolaire. Je ne dis pas que notre lettre a fait la différence. Mais cela fait toujours plaisir quand nos paroles sont entendues.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

J'ai maintenant une nouvelle nettement plus triste. Le conseil a récemment appris le décès de Madame Malika Attou, qui a servi à titre de membre élue du Conseil scolaire Viamonde entre 2010 et 2014. Pour la plus grande partie de son mandat, Madame Attou a représenté les écoles Viamonde de la région de Peel. Elle travaillait dans le milieu des services de garde et a beaucoup apporté à notre conseil.

Merci de votre attention. Je reste à votre disposition pour vos questions ou commentaires.

**QUE** le *Rapport de la présidence* soit reçu.

**4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM**

M. Laverdière fait la lecture de son rapport de direction de l'Éducation.

**QUE** le *Rapport du Directeur de l'éducation par intérim* soit reçu.

**4.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES**

Les élèves conseillères, Marie Lys et Razan, à l'aide d'un visuel et de plusieurs photos, présentent à tour de rôle les différentes activités qui ont eu lieu dans les écoles du Conseil Viamonde depuis la dernière rencontre du Conseil.

Chers élèves, membres du personnel, conseiller(ères),

Nous espérons que vous avez passé un excellent congé de mars. Nous sommes sûres que les élèves, les parents et les membres du personnel ont tous eu la chance de se reposer avant de continuer avec le semestre. Plusieurs de nos écoles ont pu s'amuser ce mois-ci à travers différentes activités et événements dans leurs écoles. Nous avons hâte de les présenter aujourd'hui.

Du 29 février au 9 mars, 42 élèves de l'École secondaire Gabriel-Dumont ont participé à une sortie enrichissante en Europe ! Les élèves ont pu visiter de nombreuses villes telles que Paris, Ypres, Bruxelles et Amsterdam et ont visité plusieurs sites touristiques comme la tour Eiffel à Paris, l'Atomium en Belgique, le musée Rijks et bien d'autres.

Sur le plan éducatif, nos élèves ont participé à différents ateliers importants en lien avec leurs cours à l'école comme le cours d'art et le cours de fabrication de gaufres. Les élèves ont vraiment apprécié la sortie et ont pu explorer différentes cultures et bien sûr la francophonie.



**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

Avez-vous faim ? Parce que nos élèves ont du talent culinaire. Le 1<sup>er</sup> mars, l'École secondaire Franco-Niagara a accueilli le concours Top Chef à Viamonde. Durant ce concours, 4 élèves de 4 écoles Viamonde offrant des cours de MHS de tourisme et d'hôtellerie ont participé tels que Franco-Niagara, Franco-Jeunesse, Norval-Morrisseau et de Lamothe-Cadillac. Les deux élèves finalistes se rendront à l'épreuve de qualification au Collège Niagara le 13 avril. Nous avons hâte de voir les plats délicieux qu'ils vont préparer.

Le 4 mars, les élèves du Collège français ont visionné un documentaire qui a été filmé par le Conseil des élèves afin de commémorer le mois de l'histoire des noirs. Le documentaire intitulé : « Harmonie du patrimoine » incluait des performances de chant, de danse, de théâtre, de poèmes, etc. L'école a réussi à regrouper un grand nombre d'élèves de nombreuses cultures pour créer une très belle pièce et cela a été possible grâce à leur ministre de la Culture.

Certaines de nos écoles continuent avec leurs semaines thématiques. Entre le 4 et le 7 mars, le Conseil des élèves de l'École secondaire de Lamothe-Cadillac a organisé des journées chandail sportives, journée Zoom, journée couleur de ton niveau et journée athlètes contre athlètes. Ceci était une activité de concours entre les athlètes de l'école et les élèves du club de maths.

Le 8 mars fut la journée internationale de la femme! Cette journée existe pour que nous puissions souligner l'importance de la femme au quotidien. Et comment qu'une femme impacte notre vie de manière importante. Nous espérons que vous avez pu souhaiter un vœu à une femme importante dans votre vie.

Le 20 mars est bien sûr la journée internationale de la francophonie. En l'honneur de cette journée, l'équipe d'animation culturelle à l'École secondaire Gabriel-Dumont a organisé une activité lors de laquelle les élèves ont été encouragés à parler seulement français à l'école pendant une semaine et ont porté du vert et du blanc. L'École secondaire Michelle-O'Bonsawin a eu son assemblée mensuelle où ils ont organisé plusieurs jeux et activités amusantes telles que des jeux par le comité environnemental et un jeu d'épellation de mots pour conclure la semaine de la francophonie.

Du 21 au 26 mars, nous, vos élèves conseillères, avons participé à la rencontre RECFO, Regroupement des élèves conseillères de l'Ontario à Ottawa. Durant cette rencontre, nous avons rencontré différentes élèves conseillères de nombreux conseils en Ontario.

Nous avons pu discuter de nombreux sujets tels que nos rapports, les réunions et la position d'élève conseillère en général. Il était très intéressant d'apprendre les similarités, les différences et les diverses perspectives des élèves conseillères

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

partout en Ontario. Nous avons aussi eu la chance de collaborer et d'avoir des discussions avec la FESFO.

Nous avons appris beaucoup sur les deux organismes et comment ils appuient nos élèves francophones en Ontario. Nous avons très hâte à la prochaine rencontre, le congrès et l'AGA en mai.

Du 25 au 27 mars, l'École secondaire Roméo-Dallaire a accueilli le tournoi LIEV, Ligue d'improvisation des élèves de Viamonde. Plusieurs de nos écoles ont envoyé des équipes d'improvisation pour participer. Le tournoi a été une série de matchs d'improvisation pour chaque équipe et il y avait de nombreux prix à remporter. L'évènement a été une expérience incroyable et amusante pour nos élèves. Nous sommes aussi très heureuses de dire que plusieurs membres de notre CPÉ, comité participatif des élèves, ont participé en tant que bénévoles pour diffuser les matchs. Un grand remerciement à tous et à toutes qui ont été impliqués pour assurer le bon déroulement du tournoi.

Pour conclure le mois de mars, nous voulons souhaiter bonne fête de Pâques à tous ceux et celles qui l'ont célébrée!

On vous invite à vous abonner à notre compte Instagram ; ec\_csviamonde, ceci vous permettra de rester au courant de toutes nouvelles!

Sincèrement,

Vos élèves conseillères,

Marie Lys Wabgou et Razan Mayeda

**QUE** le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

#### **4.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 26 février au 5 avril 2024.

**QUE** le rapport sur *Les activités des membres du Conseil* soit reçu.

#### **4.5 CORRESPONDANCE**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance. Quelques commentaires s'en suivent à propos de l'initiative pour renforcer la francophonie à l'Université de Windsor.

**QUE** la *Correspondance* soit reçue.

**5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

**5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

**5.1.1 Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025**

Les membres du Conseil prennent connaissance du *rapport sur le Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025*.

**QUE** le rapport sur le *Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

**5.2 AFFAIRES**

**5.2.1 Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestre (septembre 2023 à février 2024)**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport financier trimestriel des deux premiers trimestres de septembre 2023 à février 2024.

**QUE** le rapport en date du 12 avril 2024 intitulé *Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestre (sept. 2023 à fév. 2024)* soit reçu.

**5.3 COMMUNICATION**

**5.3.1 Calendrier des diversités**

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui seront soulignées en avril 2024. Le *Calendrier des diversités* alimente les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

**5.4 ÉDUCATION**

**5.4.1 Sorties éducatives**

**Motion 3, Résolution 24-62**

**QUE** le rapport en date du 12 avril 2024 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

**QUE** les demandes pour les sorties à Montréal et à Québec de l'École secondaire David-Saint-Jacques et la sortie à Montréal de l'École secondaire Toronto Ouest soient approuvées.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Yvon Rochefort

**ADOPTÉES**

**5.4.2 Demandes de projets de recherche-action**

Les membres du Conseil prennent connaissance de deux projets de recherche-action soumis entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars au Conseil, lesquels seront menés par l'Université McMaster et l'Université de Waterloo.

Certains membres expriment le désir de recevoir les rapports de ces projets de recherche lorsqu'ils seront publiés.

**QUE** le présent rapport en date du 12 avril 2024 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

**5.5 SIEP**

Sans objet

**5.6 RAPPORTS DES COMITÉS**

**5.6.1 Rapport n° 2 - Comité de participation des parents du 7 mars 2024**

**QUE** le rapport en date du 12 avril 2024 intitulé *Rapport n° 2 – Comité de participation des parents* soit reçu.

**5.6.2 Rapport n° 2 - Comité de gouvernance du 26 mars 2024**

**QUE** le rapport en date du 12 avril 2024 intitulé - *Rapport n° 2 –*

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

*Comité de Gouvernance* soit reçu.

**5.6.3 Rapport n° 3 - Comité permanent en éducation,  
équité, diversité et inclusion du 26 mars 2024**

Le surintendant Kamga Wambo donne un bref résumé sur les résultats du recensement des données sociodémographiques des élèves et des membres du personnel. Il communique aux membres du Conseil que la documentation est accessible dans le rapport du comité.

**QUE** le rapport en date du 12 avril 2024 intitulé *Rapport n° 3 - Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion* soit reçu.

**5.7 RÉVISION DES POLITIQUES**

**Pour approbation**

**5.7.1 Politique n° 1,108 – Usage des drapeaux**

**Motion 4, Résolution 24-63**

**QUE** le rapport en date 12 avril 2024 portant sur la Politique n° 1,108 – *Usage des drapeaux* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la Politique n° 1,108 – *Usage des drapeaux* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Yvon Rochefort

**ADOPTÉES**

**6. RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**6.1.1 Toronto City School Boards Advisory Committee –  
4 mars 2024**

La présidence du Conseil fait un rapport verbal aux membres du Conseil en les informant que Viamonde et MonAvenir ont chacun un représentant à la suite de la lettre de sensibilisation. Le président de ce comité est un ancien conseiller scolaire.

Lors de la dernière rencontre, il a fait son discours en tant que président et a présenté le programme d'alimentation saine pour les élèves, financés par la province et administrer par la municipalité.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)  
12 avril 2024**

Les prochaines réunions sont prévues en juin et octobre 2024. Cette collaboration bénéficiera au Conseil et favorisera l'intégration dans les différentes consultations municipales. Elle fait ressortir qu'un tiers des élèves du Conseil fréquentent les écoles de Toronto.

**QUE** le rapport verbal sur *Toronto City School Boards Advisory Committee – 4 mars 2024* soit reçu.

**7. AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion.

**8. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 12 AVRIL 2024**

**Motion 5, Résolution 24-64**

**QUE** le Conseil reçoive en bloc les documents ci-dessous présentés en séance publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement.

- Point 4.1 Rapport de la présidence
- Point 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- Point 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- Point 4.5 Correspondance
- Point 5.1.1 Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 (janvier à mars)
- Point 5.2.1 Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (septembre 2023 à février 2024)
- Point 5.4.2 Demandes de projets de recherche-action
- Point 5.6.1 Rapport n° 2 - Comité de Participation des Parents du 7 mars 2024
- Point 5.6.2 Rapport n° 2 - Comité de Gouvernance du 26 mars 2024
- Point 5.6.3 Rapport n° 3 - Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 26 mars 2024

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski      Appuyée par : David O'Hara

**ADOPTÉE**

**9. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**

**Motion 6, Résolution 24-65**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)**

**12 avril 2024**

**QUE** la résolution de la séance à huis clos sur le point ci-dessous mentionné soit transférée en séance publique.

**Point 5.4.1** Changements au sein du personnel – (17 février au 29 mars 2024)

**QUE** le présent rapport portant sur les *Changements au sein du personnel* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

**ADOPTÉE**

**10. AUTOÉVALUATION**

Les membres du Conseil reconnaissent les formations et ateliers fréquents qui sont offerts aux parents pour les impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants.

Les membres observent que la préparation des rapports représente un énorme travail à l'administration. La diversité dans nos écoles est mise en évidence dans ce travail.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE**

**Motion 7, Résolution 24-66**

**QUE** la réunion ordinaire du Conseil scolaire Viamonde (séance publique) du 12 avril 2024 soit levée à **20 h 09**.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Yvon Rochefort

**ADOPTÉE**

**Le directeur de l'éducation  
et secrétaire par intérim,**

**Michel Laverdière**

**La présidente du Conseil,**

**Geneviève Oger**

**Procès-verbal adopté par voie de Résolution 24-XX lors de la réunion ordinaire du Conseil du 24 mai 2024.**

Le 24 mai 2024

## AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil – mai 2024

---

Bonsoir,

Je suis ravi de partager avec vous quelques-uns des moments forts qui ont marqué mes dernières semaines à la tête du Conseil scolaire Viamonde.

À la mi-avril, j'ai eu le privilège de participer au Colloque de l'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO) à Ottawa en compagnie de plusieurs autres gestionnaires du Conseil. Cet événement a rassemblé des leaders en éducation francophone de tout l'Ontario autour du thème du leadership d'impact. Les échanges, les présentations et le réseautage ont permis de ravitailler nos boîtes à outils qui nous permettent d'effectuer notre travail de gestion de l'éducation en milieu minoritaire avec humanité, audace et courage.

Récemment, j'ai assisté au Concours d'art oratoire de Welland, organisé par le club Richelieu, où j'ai été émerveillé par le talent de nos jeunes. Leur éloquence est une source de fierté pour notre conseil scolaire. Je sais aussi que nos élèves de Toronto ont magnifiquement performé lors d'un événement du même genre, tenu à l'UOF, il y a quelques semaines. Puis, dans quelques jours, les Richelieu tiendront un concours d'art oratoire à St. Catharines et je n'ai aucun doute que nos élèves sauront se démarquer là aussi. Nos jeunes ont de la prestance et de la volubilité!

Parlant de fierté, nos écoles secondaires ont brillamment participé à la foire de Compétences Ontario. Cet événement met en lumière les talents de nos élèves dans divers domaines techniques et professionnels. Cet événement a été une formidable occasion de montrer le savoir-faire et l'engagement des élèves des écoles Viamonde, et aussi l'importance des programmes COOP et MHS. Voir nos élèves exceller et se mesurer aux meilleurs de la province a été une expérience enrichissante. De plus, je m'en voudrais de ne pas souligner l'intérêt de plusieurs de nos jeunes envers le domaine de la robotique (plusieurs écoles proposent d'ailleurs des cours ou des activités parascolaires en lien avec cette discipline!). Chapeau, entre autres, aux jeunes de l'École élémentaire Le Flambeau qui ont su impressionner par leur ingéniosité et leur esprit d'équipe lors d'une soirée dédiée, le 10 mai dernier.

Au cours des dernières semaines, nous avons amorcé la tenue des ateliers-rencontres *Bienvenue à la maternelle* dans les écoles élémentaires. Ces



ateliers parent-enfant sont destinées aux nouveaux élèves qui débiteront la maternelle en septembre 2024. Ils visent à préparer nos futurs élèves et leurs familles à cette nouvelle étape de leur parcours éducatif. Un grand merci aux écoles et aux membres du personnel en petite enfance de coordonner ses activités qui sont fortement appréciées par les familles.

Le mois de Mai était également l'occasion de souligner la Semaine de l'éducation ainsi que la Semaine de la santé mentale. Diverses activités et ateliers ont été organisés pour sensibiliser et soutenir nos élèves, leurs familles et nos membres du personnel. Le 10 mai, nous avons clôturé la semaine avec la journée *On vous dit merci!* lors de laquelle nous avons invité les membres de notre communauté scolaire à faire preuve de gratitude les uns envers les autres, soit par le partage de mots de reconnaissance sur notre mur virtuel ou au moyen de cartes postales rendues disponibles dans les écoles.

L'un des grands moments des dernières semaines a été l'inauguration de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin, dans le quartier Greenwood de Toronto. L'événement s'est déroulé en présence de l'Honorable Juge Michelle O'Bonsawin, première Juge abénaquise et franco-ontarienne à la Cour Suprême du Canada, qui a gentiment accepté de prêter son nom à cette école Viamonde. Je réitère le plus grand des mercis à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce que cette école puisse voir le jour, en particulier, l'ex-président du Conseil, M. Jean-François L'Heureux, la surintendante de l'Éducation à la retraite, Madame Sylvie Longo et le directeur exécutif des immobilisations, de l'entretien et de la planification, Monsieur Miguel Ladouceur. Ces personnes, qui avaient une vision, ne se sont pas laissés abattre par les embûches et les critiques, ont gardé le focus tout au long du développement du projet et réussi à livrer une école au cachet unique, qui fait la fierté des jeunes et de la communauté.

Enfin, ce printemps, nous soulignons aussi deux anniversaires importants : soit le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École secondaire Georges-P.-Vanier de Hamilton et le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Académie Alexandre-Dumas de Toronto. À ces deux écoles, nous souhaitons encore plusieurs décennies d'histoires à succès.

Si vous avez lu jusqu'ici, bravo! J'admire votre ténacité et je vous récompense d'un petit « scoop ». J'entends entre les branches de nos arbres tout en fleurs que de bonnes nouvelles seront bientôt annoncées pour notre Conseil. On s'en reparle en juin?

Le directeur de l'éducation,

Michel Laverdière

**ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Du 8 avril au 10 mai 2024**

<b>Membres</b>	<b>Date</b>	<b>Activités</b>
Conseillère Oger ( <b>Présidente</b> )	29 avril	Conseil d'école virtuel Félix Leclerc
Conseiller Fortin ( <b>Vice-président</b> )		
Conseillère Dandavino	13 avril 2024 Avril et mai 2024	Salon des Refusés (RMG-Oshawa) Nettoyage communautaire pour protéger la faune et la nature (Oshawa)
Conseiller Gregory		
Conseiller Lapointe		
Conseiller O'Hara		
Conseiller Paradis		
Conseiller Rochefort		
Conseillère Richez	11 avril 2024	Visite de l'école secondaire de Lamothe Cadillac et de l'école élémentaire l'Envolée
	12 avril	Journée portes-ouvertes de la Garderie les petites mains à l'école primaire Louise- Charron
Conseillère Sigurdson Forbes		
Conseillère Ruszkowski	8 avril	Assisté à la réunion du Comité des affaires francophones de Toronto
	12 avril	Journée portes-ouvertes de la Garderie les petites mains à l'école primaire Louise- Charron
	24 avril	Soirée Parents des écoles Toronto-Centre
Conseiller Tikeng		

**Calendrier des diversités, le Conseil soulignera pendant ce mois la Francophonie, le patrimoine Irlandais et le patrimoine Bangladais.**

**Mai 2024**

1 <sup>er</sup> mai	Journée des directions d'école
3 mai	Vendredi saint orthodoxe
5 mai	Journée nationale de sensibilisation aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées Journée du patrimoine néerlandais
6 – 10 mai	Semaine de santé mentale Semaine de l'éducation
10 mai	Journée de l'ourson témoin
12 mai	Fête des mères
16 mai	Journée mondiale des personnels de soutien en éducation
17 mai	Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie
20 mai	Journée mondiale de l'abeille
21 mai	Jour du drapeau de l'Ontario Journée mondiale pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
26 - 31 mai	Semaine nationale de l'accessibilité

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones pour 2024-2025**

---

**PRÉAMBULE**

La cotisation à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour la période 2024-2025 est la suivante :

- montant par Conseil scolaire : 1 600 \$;
- montant par élève : 1,00 \$.

La cotisation pour l'année 2023-2024 était 1 500 \$ par conseil scolaire et 1,00 \$ par élève.

Pour le Conseil, le montant de la cotisation annuelle à la FNCSF s'élève à 14 699,00 \$ pour l'année scolaire 2024-2025.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2024-2025* soit reçu.

**QUE** le Conseil autorise l'administration de payer la cotisation annuelle de 14 699,00 \$ à la FNCSF.

**Préparé par :**

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**OBJET : 34<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)**

---

Le 34<sup>e</sup> [Congrès annuel | Fédération nationale des conseils scolaires francophones \(fnssf.ca\)](https://www.fnssf.ca) sous le thème *Mon École : Branchée sur ma communauté et ouverte sur le monde* se tiendra du **24 au 26 octobre 2024 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)**.

Il est à noter que, conformément aux règlements de la FNCSF, trois membres de chaque conseil scolaire ont droit de vote à leur AGA.

Chaque année, des membres du Conseil choisissent de s'inscrire au congrès et le Conseil nomme trois membres parmi les participants à titre de délégués avec droit de vote. Cette année, une personne suppléante sera aussi nommée pour représenter le Conseil.

**Il est donc recommandé :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *34<sup>e</sup> Congrès annuel de la FNCSF* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la participation des trois membres votants qui choisissent d'assister au 34<sup>e</sup> Congrès annuel de la FNCSF ainsi que la nomination d'une personne suppléante.

**QUE** seuls les trois membres votants qui participeront au Congrès ainsi que la personne suppléante lors de la réunion du 24 mai puissent être remboursés.

**Préparé par :**

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Lae directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

P.J(1)

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR



# XXXIV<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL

Programme préliminaire

Mon école : branchée sur ma communauté  
et ouverte sur le monde !



24 au 26 octobre 2024  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

## Invitation

C'est avec plaisir que nous vous invitons au 34<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui se tiendra à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).

Pour cette édition, nous vous proposons une thématique qui fait un clin d'œil à deux éléments qui sont au cœur de l'ADN de l'école de langue française.

L'école de langue française est enracinée dans sa communauté, dans l'esprit de l'école communautaire citoyenne, et se veut, par ailleurs, ouverte sur le monde dans l'esprit d'une francophonie plurielle. L'immigration est une source de croissance de nos effectifs scolaires comme l'a attesté le jugement récent de la Cour suprême du Canada sur le droit de gestion des admissions d'élèves et l'importance d'élargir la définition d'un ayant droit pour refléter de façon plus juste l'immigration francophone constante en contexte minoritaire au Canada.

Le congrès de la FNCSF vous propose donc des activités de réseautage, d'échanges et de découvertes pour vous accompagner dans vos fonctions!

Nous espérons vous accueillir en grand nombre!

Votre président,

**Simon Cloutier**

Simon Cloutier



**Simon Cloutier**  
Président de  
la FNCSF





# CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

## SURVOL DU PROGRAMME

### LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

**9 h à 16 h** Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF

**18 h à 21 h** Dîner des présidences des conseils scolaires et des membres du conseil d'administration de la FNCSF

*Restaurant The Pilot House, 70 rue Grafton, Charlottetown*

### LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024

**9 h à 16 h 15** Activités interactives et réflexions  
Visite d'une école  
Rencontre des membres du RNDGE et remise du prix Edgar-Gallant

**18 h à 20 h** Soirée retrouvailles organisée par la  
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard

### LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

**9 h à 16 h 15** Conférence, table ronde et ateliers (au choix)

**18 h à 21 h 30** Banquet et remises de prix de reconnaissance et bourses

### LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

**9 h à 11 h approx.** Assemblée générale annuelle

**11 h à 12 h** Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF 2024-2025

**14 h à 18 h** Visites guidées (au choix)

### Délégation jeunesse

Les conseils scolaires sont invités à inscrire leurs élèves-conseillers. Toutefois, leur supervision reste sous l'entière responsabilité des conseils scolaires concernés. Leurs activités seront les mêmes que pour les congressistes.

Par ailleurs, il est à noter que ces élèves seront invités à participer à la causerie du jeudi 24 octobre 2024, 10 h 45, portant sur l'engagement.

*Note : une session d'orientation, pour la délégation jeunesse participant à la causerie, aura lieu le jeudi 24 octobre 2024, de 7 h 30 à 9 h. Tous les détails seront envoyés avant l'événement.*





## JEUDI 24 OCTOBRE 2024

**7 h 30** *Petit-déjeuner des congressistes  
Place aux exposants  
Inscription au congrès de 8 h à 9 h*

**9 h** **RECONNAISSANCE des territoires autochtones**  
**MOT D'OUVERTURE de la présidence de la FNCSF**

**9 h 05** **MOTS DE BIENVENUE de dignitaires**

**9 h 15** **ACTIVITÉ BRISE-GLACE DE RÉSEAUTAGE**

**9 h 15** **RENCONTRE DU RNDGE**

**10 h 30**

**Pause santé et Place aux exposants**

**10 h 45** **LES ÉLÈVES CONSEILLERS EN VEDETTE**  
**Comment favoriser l'engagement des élèves envers la francophonie?**

**12 h**

**Déjeuner des congressistes  
et Place aux exposants**

**13 h** **Activités en simultanée**  
**Visite de l'école François-Buote**  
**Réflexion sur le plan stratégique de la FNCSF**  
*Selon le groupe assigné*

**14 h 30**

**Pause santé et Place aux exposants**

**14 h 45** **Activités en simultanée**  
**Visite de l'école François-Buote**  
**Réflexion sur le plan stratégique de la FNCSF**  
*Selon le groupe assigné*

**16 h 15** **CLÔTURE**

**16 h 30** **RENCONTRE DU RNDGE**  
**Remise du prix Edgar-Gallant 2024**

**18 h à 20 h** **SOIRÉE RETROUVAILLES au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean**  
Gracieusement organisée par la  
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard

**Congrès annuel**  
24 au 26 octobre 2024



POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR

# SOIRÉE RETROUVAILLES

**JEUDI** 24 octobre 2024  
18 h à 20 h

## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

C'est avec un grand plaisir que la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard vous invite à une soirée retrouvailles.

L'événement se tiendra au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean, centre scolaire-communautaire qui rassemble les ressources des francophones et des Acadiens de la grande région de Charlottetown dans le but de développer leur culture et leur langue.

Il s'agit d'un événement à ne pas manquer qui comprendra de l'animation musicale, des amuse-bouches, ainsi que des occasions de réseautage.

C'est un rendez-vous!

La Commission scolaire de langue française



**Transport par autobus :**  
Départ à 17 h 45 : entrée principale de l'hôtel  
Retour par autobus vers l'hôtel : 20 h

Tenue suggérée : décontractée



Sirène et Matelot

### Billets additionnels pour conjoint(e)s et accompagnateurs(trices) :

Possibilité d'acheter des billets additionnels, selon la disponibilité.

Les coûts sont de 35 \$ par billet et payables à l'avance pour réserver sa place.



## VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

7 h 30 *Petit-déjeuner des congressistes  
Inscription au congrès  
Place aux exposants*

8 h *Célébration eucharistique*

9 h **RECONNAISSANCE des territoires autochtones  
MOT D'OUVERTURE de la présidence de la FNCSF**

9 h 10 **MOTS DE BIENVENUE de dignitaires**

9 h 25 **CONFÉRENCE PRINCIPALE  
La réconciliation et la santé mentale  
des élèves et du personnel scolaire**

10 h 30

**Pause santé et Place aux exposants**

10 h 45 **ATELIERS AU CHOIX**

Atelier 1 - Intelligence artificielle et apprentissages  
Atelier 2 - ABC du démarchage

Atelier 3 - Comment se démarquer de la concurrence  
Atelier 4 - Fréquentation scolaire et immigration

12 h 15

**Déjeuner des congressistes  
et Place aux exposants**

# POINTE-NOUEVELLE-ORDRE DU JOUR VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 (SUITE)

## 13h15 ATELIERS AU CHOIX

Atelier 1 - Intelligence artificielle et apprentissages  
Atelier 2 - ABC du démarchage

Atelier 3 - Comment se démarquer de la concurrence  
Atelier 4 - Fréquentation scolaire et immigration

14 h 45

Pause santé et Place aux exposants

## 15h TABLE RONDE

L'école de langue française : l'importance de reconnaître financièrement la spécificité de nos écoles pour appuyer la croissance des effectifs scolaires

## 16h15 CLÔTURE

16h15 **POURSUITE DE LA PLACE DES EXPOSANTS (jusqu'à 17 h)**

18 h à 21 h 30

## BANQUET DE LA FNCSF

Et remises de prix de reconnaissance et bourses

Soirée protocolaire qui se veut conviviale, tout en étant l'occasion de reconnaître des personnes exceptionnelles.

# SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

7 h 30 *Petit-déjeuner des congressistes*

## 9 h ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Levée vers 11 h (approx.)

11h approx. Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF 2024-2025

14 h à 18 h Visites guidées (au choix)

# POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR

# CONGRÈS 2024

# JEUDI 24 OCTOBRE

## Précisions

activités en simultanée

13 h à 14 h 30 / 14 h 45 à 16 h 15

Au cours de l'après-midi, vous serez invités à participer à deux activités.  
Les participants seront assignés à deux groupes différents afin de faciliter le déroulement.

### Visite de l'École François-Buote

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné



L'école François-Buote tient son nom de celui qui a été le premier enseignant acadien de l'Île-du-Prince-Édouard au début du 19<sup>e</sup> siècle. Elle accueille les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Elle est située à Charlottetown. Les élèves qui fréquentent l'école viennent des parties centrales du comté de Queens, y compris la ville de Charlottetown.

Apprenez-en davantage sur l'éducation, à l'Île, et sur cette école qui est un milieu de vie francophone où tous les partenaires en éducation œuvrent ensemble pour le développement cognitif, socio-affectif, psychomoteur et culturel de l'individu ainsi que de son épanouissement.

### Réflexion sur le prochain plan stratégique 2025-2030 de la FNCSF

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné

Le plan stratégique est l'outil de gouvernance qui guide les actions du conseil d'administration de la FNCSF sur lequel siègent les représentants des conseils scolaires francophones et associations de conseils scolaires francophones au pays.

Vous êtes donc invités à participer à une session interactive animée par la firme accompagnant la FNCSF, puisque votre rétroaction est essentielle afin d'identifier les grands axes sur lesquels se penchera l'organisme pour le terme de 2025-2030.



Linda Savard  
Consultante, firme Maxion

Congrès annuel  
24 au 26 octobre 2024

Bâtir  
notre  
avenir  
au présent  
fnCSF  
Fédération nationale  
des conseils scolaires  
francophones

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR  
**CONGRÈS 2024**  
**VENDREDI 25 OCTOBRE**  
**Précisions**

ateliers

10h45 et 13h15

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné

Lors de leur inscription, les congressistes sont invités à faire un choix d'ateliers, en ordre de préférence.

Nous tenterons de respecter les choix effectués dans la mesure du possible.

Le détail des ateliers suivra prochainement.

**A - L'intelligence artificielle et les apprentissages**

**B - L'ABC du démarchage**

**C - Comment se démarquer de la concurrence**

**D - Fréquentation scolaire : prêt pour la déferlante ?**

15h-table ronde

L'école de langue française : l'importance de reconnaître financièrement la spécificité de nos écoles pour appuyer la croissance des effectifs scolaires

Le détail de cette table ronde suivra prochainement.



# CONGRÈS 2024

## Quelques précisions additionnelles

mercredi 23 octobre 2024

18 h à 20 h 30

**Dîner des présidences des conseils scolaires et des membres du conseil d'administration de la FNCSF**

La FNCSF invite, à titre gracieux, les présidences des conseils scolaires ainsi que les membres de son conseil d'administration à une rencontre autour d'un bon repas.

Pour l'occasion, nous nous rendrons au restaurant The Pilot House qui est situé au 70, rue Grafton, à Charlottetown. Les convives pourront s'y rendre à pied puisque le restaurant est situé à 500 mètres de l'hôtel Delta.

Prévoir 8 minutes de marche, vers le haut de la rue Queen.



vendredi 25 octobre 2024

**Banquet de la FNCSF**

18 h à 21 h 30

Cette soirée se veut conviviale tout en étant l'occasion de reconnaître des personnes exceptionnelles.

Tel que le veut la tradition, ce banquet mettra à l'honneur la personne lauréate du prix Jean-Robert-Gauthier 2024 qui vise à souligner l'apport, au plan national, d'une conseillère ou d'un conseiller scolaire dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire.

La détermination de nos élèves sera aussi soulignée avec la remise des bourses Paul-Charbonneau 2024 et des bourses sur la persévérance scolaire du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE).

Bar payant dès 18 h  
18 h 30 Début des discours  
et service du repas

Tenue de ville suggérée

### Remises de prix et bourses

#### Prix Jean-Robert-Gauthier

Le prix instauré en l'honneur du Sénateur Jean-Robert Gauthier vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'un(e) conseiller(ère) francophone ou acadien(ne) qui a défendu avec vigueur et conviction, dans l'adversité, le principe de l'éducation en français en contexte minoritaire et de la dualité linguistique.

#### Prix Edgar-Gallant

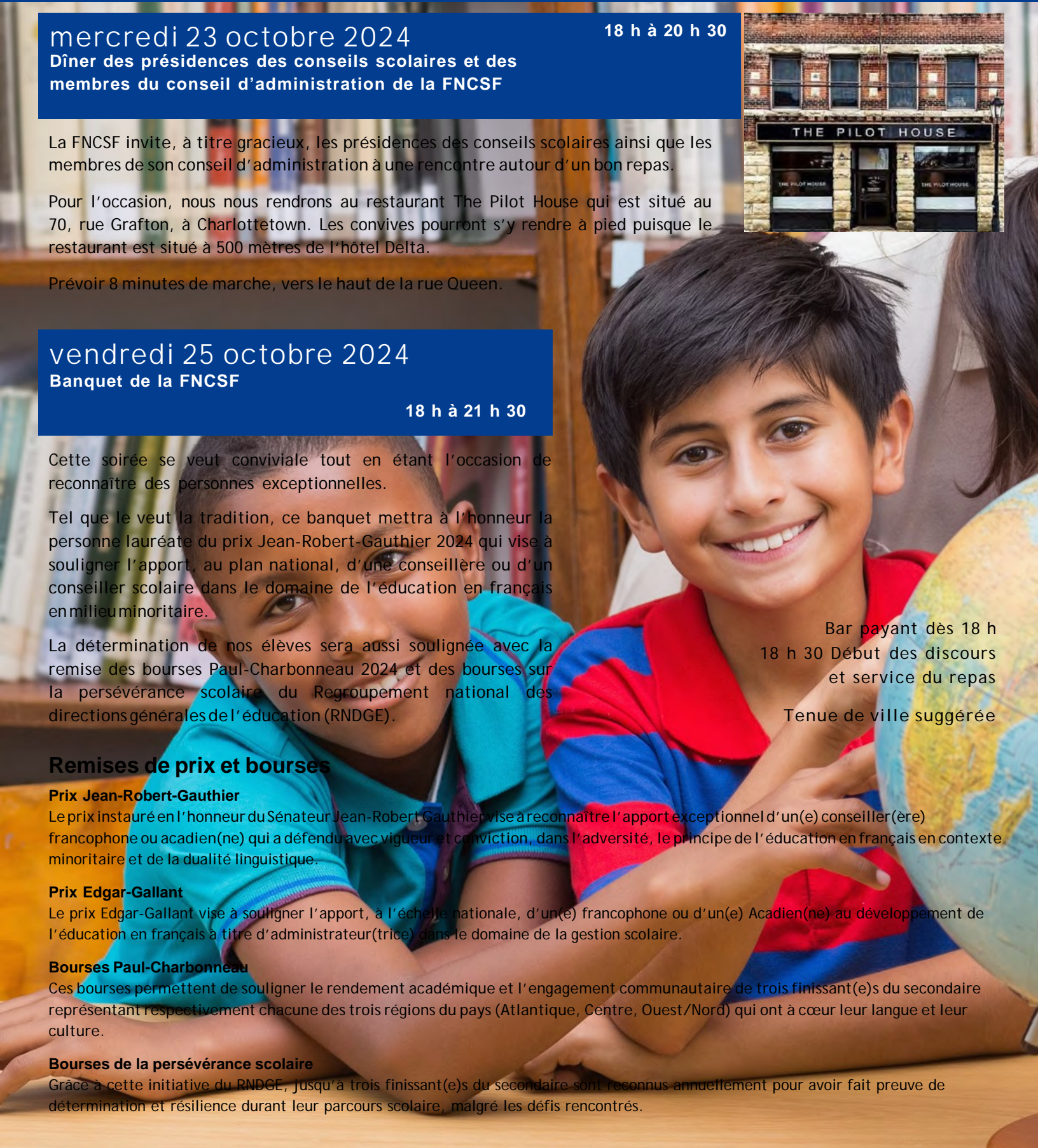
Le prix Edgar-Gallant vise à souligner l'apport, à l'échelle nationale, d'un(e) francophone ou d'un(e) Acadien(ne) au développement de l'éducation en français à titre d'administrateur(trice) dans le domaine de la gestion scolaire.

#### Bourses Paul-Charbonneau

Ces bourses permettent de souligner le rendement académique et l'engagement communautaire de trois finissant(e)s du secondaire représentant respectivement chacune des trois régions du pays (Atlantique, Centre, Ouest/Nord) qui ont à cœur leur langue et leur culture.

#### Bourses de la persévérance scolaire

Grâce à cette initiative du RNDGE, jusqu'à trois finissant(e)s du secondaire sont reconnus annuellement pour avoir fait preuve de détermination et résilience durant leur parcours scolaire, malgré les défis rencontrés.





## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF



### Delta Hotels by Marriott Prince Edward

18, rue Queen, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4A1

Tarif de groupe : 195 \$ la nuitée, chambre standard

205 \$ la nuitée, chambre avec vue sur l'eau

Tarifs assujettis aux taxes provinciales et/ou autres frais applicables.

Tarifs de groupe en vigueur jusqu'au 20 septembre 2024.

Réservations : 1-844-496-8550 (citer le nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones – FNCSF)

Réservations en ligne : <https://www.marriott.com/event-reservations/reservation-link.mi?id=1699542185026&key=GRP&app=resvlink>

### Code promotionnel AIR CANADA

Air Canada, transporteur canadien officiel du congrès, offre un rabais aux congressistes.

Tous les détails sous la rubrique "Transport", au <https://fnscf.ca/evenements/congres-annuel>

### Prière de noter les informations suivantes pour l'hôtel :

- ♦ Dépôt de garantie demandé
- ♦ Heure d'arrivée 15 h, heure de départ 11 h
- ♦ Stationnement : 21 \$/jour; long terme; Valet 40 \$/jour

### Déplacements

Toutes les activités du congrès se dérouleront à l'hôtel Delta, à l'exception de la soirée retrouvailles du 24 octobre 2024.

Tous les frais de transport pour se rendre au congrès et en revenir doivent être déboursés par les participants et participantes.

Le Delta Prince Edward se trouve à environ 15 minutes de l'Aéroport du Charlottetown (YYG). Il n'y a pas de service de navette de l'aéroport. Un frais de taxi situé entre 20 et 30 \$ (aller simple) est à prévoir. Nous vous encourageons à partager un taxi.



*N.B. N'oubliez pas de prévoir des vêtements appropriés au climat de Charlottetown à ce temps de l'année.*





## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

# EXCURSIONS

La FNCSF est fière de travailler de concert avec EF Voyages Culturels pour vous offrir deux choix de visites guidées.

Grâce à ce partenariat, les délégués du congrès auront l'occasion de s'inscrire sans frais (nombre limité de places) à l'une des options suivantes :



**VOYAGES**   
**CULTURELS**

### Visite 1 - Tournée de la ville de Charlottetown

Partez à la découverte de la ville de Charlottetown, avec votre guide francophone, au cours d'une aventure en autocar qui marie l'histoire à l'accueil chaleureux des gens de l'île.

Nous vous proposons une visite du lieu historique national du Canada de la Basilique-Catholique-Saint-Dunstan (1897), représentatif du style d'architecture néo-gothique. Le district historique de la rue Great George, tout près de la basilique, vous permettra d'en apprendre davantage sur l'ère de la voile en bois et sa relation avec la Confédération du Canada.

La tournée se poursuit avec un arrêt au lieu historique national du Canada de la Chapelle All Souls (1888), une chapelle en grès de l'île, style gothique de l'époque victorienne, qui se trouve à côté de la cathédrale anglicane St. Peter's, construite en 1867-1869, et qui surplombe la belle place de Rochford.

Découvrez les charmes de la capitale tout en admirant des points d'intérêt tels que le lieu historique national Province House, la maison historique Beaconsfield, le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-du-Gouverneur, le parc Victoria, le Centre de la Confédération, l'Hôtel de ville et UPEI.

Finalement, PEI Brewing vous accueillera pour une tournée de la brasserie et une dégustation avant le retour à l'hôtel.

**13 h 45** – embarquement sur l'autocar à l'entrée principale de l'hôtel. Retour prévu à 18 h.



### Visite 2 - Promenade sur l'île / Anne aux pignons verts

Une petite tournée en autocar du centre-ville de Charlottetown, avec votre guide francophone, servira d'introduction à cette aventure qui invitera les voyageurs à découvrir l'île et son paysage pittoresque.

Vous découvrirez ainsi le Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, au pays de Cavendish, avec ses plages de sable qui bordent les falaises de grès rouge. Vous aurez l'occasion de visiter le site patrimonial Green Gables qui a inspiré, à Lucy Maud Montgomery, l'écriture de la célèbre histoire d'Anne aux pignons verts.

L'aventure se poursuivra dans le village de pêche traditionnel de North Rustico, fondé en 1790, où l'histoire de la pêche de l'île vous sera racontée.

Niché sur les rives de la rivière Clyde, dans le pittoresque village de New Glasgow, le Preserve Company sera votre dernier arrêt et vous permettra de faire quelques achats, entre autres, des confitures faites sur l'île et de l'artisanat local.

Au voyage de retour, profitez de cette occasion pour savourer le magnifique paysage.

**13 h 45** – embarquement sur l'autocar à l'entrée principale de l'hôtel. Retour prévu à 18 h.

*N.B. N'oubliez pas de prévoir des vêtements appropriés au climat de Charlottetown, à ce temps de l'année, puisque les activités se tiendront beau temps, mauvais temps.*



### Inscription aux visites guidées

Via le formulaire d'inscription au congrès.

Tous les détails au

<https://fnscf.ca/evenements/congres-annuel>

Date limite : 4 octobre 2024

La période d'inscription est  
en vigueur jusqu'au 4 octobre 2024.

Congrès 2024



L'inscription au congrès se fait en ligne, via le site Web de la FNCSF :  
<https://fncsf.ca/evenements/congres-annuel/>

Pour plus d'informations  
Michelle Koncz, coordonnatrice d'événements  
[info@fncsf.ca](mailto:info@fncsf.ca)

À vos calendriers!



Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Élections scolaires 2026**

---

**PRÉAMBULE**

Les membres du Conseil ont tenu leur retraite annuelle le 13 avril 2024.

Suite à une longue discussion sur les prochaines élections scolaires, voici le projet de résolution reflétant le consensus qui a émergé.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le conseil mandate les représentants du conseil au Conseil d'Administration de l'ACÉPO d'aborder la question du bon déroulement des élections scolaires prévues en 2026 auprès de l'ACÉPO dans le but de travailler avec les autres conseils scolaires francophones en vue d'assurer que toutes les candidatures soient éligibles, que la législation soit respectée et que les résultats soient communiqués en temps utiles.

**Préparé et présenté par :**

La présidente du Conseil,  
Geneviève Oger

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : RAPPORT N° 8 - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Le comité a tenu une réunion le **9 avril 2024** de **17 h 35 à 18 h 04** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

<b>Membres du Conseil présents</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M. David O'Hara, Conseiller scolaire (membre suppléant)
<b>Membres du Conseil absents</b>	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire M <sup>me</sup> Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire
<b>Membres représentants d'organismes présents</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, du <b>Centre Francophone du Grand Toronto</b> M. Aliou Sene, de <b>CAMH</b> M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, d' <b>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</b> M <sup>me</sup> Nancy Komi, de <b>Epilepsy Southwestern Ontario</b> M <sup>me</sup> Lara Pietrolungo, de <b>Boomerang Health</b>
<b>Membre représentant d'organisme absent</b>	M <sup>me</sup> Joanne Bovine, de <b>Contact Niagara</b>
<b>Membres de l'administration présents :</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M <sup>me</sup> Renée Gauthier, direction des services aux élèves (absente) M <sup>me</sup> Annette Petitpas, direction des services aux élèves M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CCES\\_9\\_avril\\_2024.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CCES_9_avril_2024.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté les procès-verbaux des réunions n° 6 et n° 7 du 13 février 2024;
2. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents;
3. qu'il a pris connaissance de la publication « Édition autisme » et autres ressources pour les élèves autistes par Mme Annette Petitpas, direction des services aux élèves;
4. qu'il a reçu le rapport et une vidéo sur l'évaluation en psychopédagogique en lien avec le plan stratégique 2021-2025 du Conseil;
5. que la date de la prochaine rencontre du CCÉS se tiendra le 7 mai 2023 à 17 h 30 sur TEAMS;

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Rapport n° 8 du Comité consultatif de l'Éducation spécialisée* soit reçu.

Surintendante de l'Éducation,  
**Dounia Bakiri**

Président du comité,  
**Benoit Fortin**

Le 24 mai 2024

## AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### Objet : RAPPORT N° 9 - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)

Le comité a tenu une réunion n° 9 le **7 mai 2024** de 17 h 35 à 18 h 22 par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Fortin.

<b>Membres du Conseil présents</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire M. David O'Hara, Conseiller scolaire (Membre suppléant)
<b>Membre du Conseil absent</b>	M <sup>me</sup> Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire
<b>Membres représentants d'organismes présents</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, du <b>Centre Francophone du Grand Toronto</b> (17 h 39) M. Aliou Sene, de <b>CAMH</b> M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, d' <b>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</b> M <sup>me</sup> Nancy Komi, de <b>Epilepsy Southwestern Ontario</b>
<b>Membres représentants d'organisme absents</b>	M <sup>me</sup> Lara Pietrolungo, de <b>Boomerang Health</b> M <sup>me</sup> Joanne Bovine, de <b>Contact Niagara</b>
<b>Membres de l'administration présents</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M <sup>me</sup> Renée Gauthier, directrice des services aux élèves M <sup>me</sup> Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CCES\\_no\\_9\\_-\\_7\\_mai\\_2024.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CCES_no_9_-_7_mai_2024.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n° 8 du 9 avril 2024;
2. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents au comité;

3. qu'il a reçu l'ébauche du plan pluriannuel qui sera soumis à la consultation en mai 2024:  
[https://csviamonde.ca/fileadmin/CSViamonde\\_439394\\_EED\\_version\\_ebauche.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/CSViamonde_439394_EED_version_ebauche.pdf).  
La version finale sera présentée pour approbation à la réunion du Conseil au mois de juin 2024.
4. qu'il a reçu une mise à jour des sections modifiées du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté pour l'année 2024-2025;
5. qu'il a reçu une présentation intitulée *Les outils pour faciliter l'intégration sensorielle, l'autorégulation et de l'apprentissage* par M<sup>me</sup> Renée Gauthier, direction des services aux élèves
6. qu'il la reçu la correspondance suivante :
  - Aide au transport pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation – Accessibilité à l'éducation et voies multiples.
7. qu'il a reçu l'ébauche du calendrier des réunions pour 2024-2025.  
Les dates retenues sont les suivantes.
  - Le 8 octobre 2024 – rencontres n° 1 et n° 2
  - Le 5 novembre 2024 – rencontres n° 3 et n° 4
  - Le 7 janvier 2025 - rencontre n° 5
  - Le 11 février 2025 - rencontres n° 6 et n° 7
  - Le 8 avril 2025 - rencontre et n° 8
  - Le 13 mai 2025 - rencontre n° 9
  - Le 3 juin 2025 - rencontre n° 10
8. que la date de la prochaine rencontre se tiendra :
  - Le mardi 11 juin 2024 - **rencontre n° 10 à 17 h 30**

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Rapport n° 8 du Comité Consultatif de l'Éducation spécialisée* soit reçu.

**QUE** le Comité Consultatif de l'Éducation spécialisée recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2024-2025.

Surintendante de l'Éducation,  
**Dounia Bakiri**

Président du comité,  
**Benoit Fortin**

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : Rapport n° 2 – Comité des secteurs – Séance publique****PRÉAMBULE**

Le comité a tenu la rencontre n° 2 le 1<sup>er</sup> mai 2024 de 16 h 01 à 16 h 11 et repris de 16 h 25 à 16 h 26 par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller O'Hara.

<b>Membres du Conseil présents</b>	M. David O'Hara, Conseiller scolaire (Président du comité) M. Davis Paradis, Conseiller scolaire M <sup>me</sup> Anna-Karyna Ruskowski, Conseillère scolaire
<b>Membres de l'administration du CS Viamonde</b>	M <sup>me</sup> Tricia Verreault, Surintendante des services corporatifs M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et Trésorier M <sup>me</sup> Sonia Likibi, Directrice exécutive, ressources humaines et rémunération M <sup>me</sup> Corine Céline, Secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Docs/Docs\\_CS\\_pub\\_1<sup>er</sup>\\_mai\\_2024.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Docs/Docs_CS_pub_1er_mai_2024.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal du 15 février 2024;
2. qu'il a reçu la Politique n° 2,201 – *Transport scolaire*. La version révisée par le comité sera envoyée aux instances habituelles pour consultation publique;
3. qu'il a adopté les résolutions suivantes en séance du comité à huis clos en séance publique :
  - Point 4.1 Politique n° 5,301 - *Conditions de travail du personnel non qualifié assigné à des tâches d'enseignement et /ou de suppléance en enseignement,*
  - Point 4.2 Politique n° 5,302 - *Conditions de travail pour le membre du personnel non syndiqué et non cadre;*
4. que la prochaine rencontre se tiendra le **13 juin 2024 à 16 h.**

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé - *Rapport n° 2 – Comité des secteurs – séance publique* soit reçu.

La surintendante des services corporatifs,  
Tricia Verreault

Le président du Comité  
David O'Hara



Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**Objet : Politique n° - 3,200 Accès aux lieux scolaires**

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 3,200 Accès aux lieux scolaires* a été mise à jour le 15 février 2024 et envoyée en consultation du 23 février au 22 mars 2024.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n° - 3,200 Accès aux lieux scolaires* recommandée par le Comité permanent des secteurs, le 15 février 2024. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 portant sur la *Politique n° - 3,200 Accès aux lieux scolaires* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 3,200 Accès aux lieux scolaires* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Le directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien  
et de la planification,  
Miguel Ladouceur

**Présenté par :**

La direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (3)

## ÉCOLES - SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Approuvée le 31 mars 2001

Révisée le ~~22 mai 2024~~ mai 2024Prochaine révision en ~~2023-2024~~2027-2028

Page 1 de 5

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veut assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel dans tous ses édifices ~~tout en encadrant régulant, conformément aux principes d'accessibilité, d'équité et d'inclusion, l'accès pour les~~ ~~en permettant aux~~ membres de la communauté et ~~à ses~~ ~~les~~ fournisseurs ~~afin que ces derniers puissent de~~ circuler dans les lieux scolaires en toute légalité. ~~Les mesures de sécurité pour assurer l'accès aux lieux scolaires tiennent compte du fait que le Conseil recherche l'équilibre entre un accueil chaleureux de la communauté et des mesures sécuritaires pour protéger les élèves et le personnel.~~

## Définitions DÉFINITIONS

Selon la définition de la *Loi sur l'éducation*, l'article 1.1 définit l'emplacement scolaire comme :

*« Bien-fonds ou locaux, y compris un intérêt s'y rattachant, dont un conseil a besoin pour une école, une cour de récréation, un jardin d'école, ... un gymnase, les bureaux administratifs d'une école, une aire de stationnement ou une autre fin scolaire. »*

L'article 305 (2) (3) (4) de la *Loi sur l'éducation* prévoit :

Nul ne doit entrer ni rester dans des lieux scolaires à moins d'être autorisé par règlement à s'y trouver ce jour-là ou à cette heure-là. 2000, chap. 12, art. 3.

Nul ne doit entrer ni rester dans des lieux scolaires si une politique du conseil lui interdit de s'y trouver ce jour-là ou à cette heure-là. 2000, chap. 12, art. 3.

Tout directeur d'école peut ordonner à qui que ce soit de quitter des lieux scolaires s'il croit que les règlements ou une politique du conseil lui interdisent de s'y trouver. 2000, chap. 12, art. 3.

## PRINCIPES DIRECTEURS

## 1. Autorisation et accès au lieu scolaire

Une personne peut seulement accéder à un lieu scolaire si elle est autorisée de le faire :

- Les employés/membres du personnel d'une école sont autorisés d'être sur les lieux de leur école pour effectuer leur travail ~~selon~~ pendant les heures scolaires habituelles. Pour travailler à l'extérieur de ces heures, une approbation au préalable par la direction de l'école est requise.
- Les élèves d'une école sont autorisés d'être sur les lieux de leur école, lorsque supervisés par un membre du personnel
  - Exception : l'élève qui fait l'objet d'une exclusion, suspension ou d'un renvoi et qui ne participe pas à un programme à l'intention des élèves suspendus ou renvoyés qui est offert dans les lieux scolaires n'est pas autorisé à être sur les lieux scolaires.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 2 de 5

- 
- 
- Les membres du personnel employés du Conseil qui ne sont pas affectés à des employés de l'école doivent recevoir une autorisation de l'école en complétant et s'inscrire dans le registre de présence avant de circuler dans l'édifice.

## ÉCOLES - SÉCURITÉ

### ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 3 de 5

- Toutes autres personnes dans la liste suivante doivent obtenir une autorisation de l'école ~~en complétant un et s'inscrire dans le registre de présence avant de circuler dans l'édifice :-~~
  - o ~~la personne légalement responsable de l'élève de l'école;~~
  - o ~~la personne que le Conseil emploie ou dont il retient les services;~~
  - o ~~la personne qui se trouve dans les lieux à une autre fin licite;~~
  - o ~~la personne invitée à assister à un événement, un cours, une réunion dans les locaux scolaires, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;~~
  - o ~~la personne invitée dans les locaux scolaires à une fin particulière par la direction d'école, la direction adjointe ou toute autre personne habilitée par le Conseil à accorder une telle autorisation, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;~~
  - o ~~les membres du Conseil.~~

#### Précisions sur les accès autorisés:

- ~~L'autorisation est donnée pour un temps et un endroit précis. :-~~
- ~~L'autorisation de se trouver sur les lieux scolaires ne permet pas à la personne visée de fréquenter l'ensemble des lieux du Conseil.~~
- ~~Seules~~ment~~ les personnes ayant l'autorité d'être sur les lieux scolaires, ou ceux qui ont obtenu l'autorisation appropriée de l'école, peuvent accéder au terrain de jeu de l'école pendant la journée scolaire.~~
- ~~Si de l'avis de la direction d'école, de la direction adjointe ou de toute autre personne habilitée par le Conseil, la présence de la personne visée risque de nuire à la sécurité ou au bien-être d'une autre personne, tout l'accès sera refusé ou l'autorisation sera retirée si la présence de la personne risque de nuire à la sécurité ou au bien-être d'une autre personne sur les lieux. :-~~
- ~~Une personne n'est pas autorisée à rester sur les lieux scolaires si elle néglige de déclarer sa présence sur le registre de l'école~~des visiteurs~~.~~
- ~~Seulement les personnes ayant l'autorité d'être sur le lieu scolaire, ou ceux qui ont obtenu l'autorisation appropriée de l'école, peut accéder au terrain de jeu de l'école pendant la journée scolaire.~~
- ~~Les personnes non autorisées à se trouver sur les lieux scolaires sont considérées comme des intrus et peuvent être forcées de quitter. À défaut de se conformer, l'école ou le Conseil peuvent recourir aux services policiers pour forcer l'expulsion des intrus.~~

#### ~~Accès aux lieux scolaires~~

~~Seules les personnes suivantes ont accès aux lieux scolaires :-~~

- ~~la personne inscrite comme élève à l'école sauf celle qui fait l'objet d'une suspension ou d'un renvoi et qui ne participe pas à un programme à l'intention des élèves suspendus ou renvoyés qui est offert dans les lieux scolaires;~~
- ~~le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de l'élève de l'école;~~
- ~~la personne que le Conseil emploie ou dont il retient les services;~~
- ~~la personne qui se trouve dans les lieux à une autre fin licite;~~
- ~~la personne invitée à assister à un événement, un cours, une réunion dans les locaux scolaires, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;~~
- ~~la personne invitée dans les locaux scolaires à une fin particulière par la direction~~

ÉCOLES - SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 4 de 5

---

~~\_\_\_\_\_ d'école, la direction adjointe ou toute autre personne habilitée par le Conseil à  
\_\_\_\_\_ accorder une telle autorisation, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;  
• les membres du Conseil.~~

ÉCOLES - SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 5 de 5

• **1. ~~AUTORISATION~~ Autorisation**

- ~~L'autorisation est donnée pour un temps et un endroit précis.~~
- ~~L'autorisation de se trouver sur les lieux scolaires ne permet pas à la personne visée de fréquenter l'ensemble des lieux du Conseil.~~
- ~~Si de l'avis de la direction d'école, de la direction adjointe ou de toute autre personne habilitée par le Conseil, la présence de la personne visée risque de nuire à la sécurité ou au bien-être d'une autre personne, l'accès sera refusé ou l'autorisation sera retirée.~~
- ~~Une personne n'est pas autorisée à rester sur les lieux scolaires si elle néglige de déclarer sa présence sur le registre des visiteurs.~~

**RÉFÉRENCES**

~~Loi sur l'éducation, article 1.1, 305 (2) (3) (4)~~ ~~Loi sur l'éducation, articles 265 1(m): 302 (4) et 305~~  
~~entrée sans autorisation (Loi sur l'), L.R.O. 1990, chap. T.21 (ontario.ca)~~

## ÉCOLES - SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Approuvée le 31 mars 2001

Révisée le 24 mai 2024

Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 2

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veut assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel dans tous ses édifices en régulant, conformément aux principes d'accessibilité, d'équité et d'inclusion, l'accès pour les membres de la communauté et les fournisseurs afin que ces derniers puissent circuler dans les lieux scolaires en toute légalité.

**DÉFINITIONS**

Selon la définition de la *Loi sur l'éducation*, l'article 1.1 définit l'emplacement scolaire comme :

*« Bien-fonds ou locaux, y compris un intérêt s'y rattachant, dont un conseil a besoin pour une école, une cour de récréation, un jardin d'école, ... un gymnase, les bureaux administratifs d'une école, une aire de stationnement ou une autre fin scolaire. »*

L'article 305 (2) (3) (4) de la *Loi sur l'éducation* prévoit :

Nul ne doit entrer ni rester dans des lieux scolaires à moins d'être autorisé par règlement à s'y trouver ce jour-là ou à cette heure-là. 2000, chap. 12, art. 3.

Nul ne doit entrer ni rester dans des lieux scolaires si une politique du conseil lui interdit de s'y trouver ce jour-là ou à cette heure-là. 2000, chap. 12, art. 3.

Tout directeur d'école peut ordonner à qui que ce soit de quitter des lieux scolaires s'il croit que les règlements ou une politique du conseil lui interdisent de s'y trouver. 2000, chap. 12, art. 3.

**PRINCIPES DIRECTEURS****1. Autorisation et accès au lieu scolaire**

Une personne peut seulement accéder à un lieu scolaire si elle est autorisée de le faire :

- Les membres du personnel d'une école sont autorisés d'être sur les lieux de leur école pour effectuer leur travail pendant les heures scolaires habituelles. Pour travailler à l'extérieur de ces heures, une approbation au préalable par la direction de l'école est requise.
- Les élèves d'une école sont autorisés d'être sur les lieux de leur école, lorsque supervisés par un membre du personnel
  - Exception : l'élève qui fait l'objet d'une exclusion, suspension ou d'un renvoi et qui ne participe pas à un programme à l'intention des élèves suspendus ou renvoyés qui est offert dans les lieux scolaires n'est pas autorisé à être sur les lieux scolaires;
- Les membres du personnel du Conseil qui ne sont pas affectés à l'école doivent recevoir une autorisation de l'école et s'inscrire dans le registre de présence avant de circuler dans l'édifice.

## ÉCOLES - SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 2 de 2

- 
- Toutes autres personnes dans la liste suivante doivent obtenir une autorisation de l'école et s'inscrire dans le registre de présence avant de circuler dans l'édifice :
    - la personne légalement responsable de l'élève de l'école;
    - la personne que le Conseil emploie ou dont il retient les services;
    - la personne qui se trouve dans les lieux à une autre fin licite;
    - la personne invitée à assister à un événement, un cours, une réunion dans les locaux scolaires, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;
    - la personne invitée dans les locaux scolaires à une fin particulière par la direction d'école, la direction adjointe ou toute autre personne habilitée par le Conseil à accorder une telle autorisation, dans la mesure où elle s'y trouve à cette fin;
    - les membres du Conseil.

**Précisions sur les accès autorisés:**

- L'autorisation est donnée pour un temps et un endroit précis.
- L'autorisation de se trouver sur les lieux scolaires ne permet pas à la personne visée de fréquenter l'ensemble des lieux du Conseil.
- **Seules les personnes ayant l'autorité d'être sur les lieux scolaires, ou ceux qui ont obtenu l'autorisation appropriée de l'école, peuvent accéder au terrain de jeu de l'école pendant la journée scolaire.**
- Tout accès sera refusé ou l'autorisation sera retirée si la présence de la personne risque de nuire à la sécurité ou au bien-être d'une autre personne sur les lieux.
- Une personne n'est pas autorisée à rester sur les lieux scolaires si elle néglige de déclarer sa présence sur le registre de l'école.
- **Les personnes non autorisées à se trouver sur les lieux scolaires sont considérées comme des intrus et peuvent être forcées de quitter. À défaut de se conformer, l'école ou le Conseil peuvent recourir aux services policiers pour forcer l'expulsion des intrus.**

**RÉFÉRENCES**

[Loi sur l'éducation, articles 265 1\(m\); 302 \(4\) et 305 entrée sans autorisation \(Loi sur l'\), L.R.O. 1990, chap. T.21 \(ontario.ca\)](#)



## ÉCOLE - SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Approuvées le 31 mars 2001

Révisées le ~~22 mai 2020~~ 24 mai 2024Prochaine révision en ~~2023-2024~~ 2027-2028

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) entend mettre de l'avant tous les moyens jugés nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel dans tous ses édifices. Les personnes qui ne ~~suivent se conformer~~ pas à cette directive n'ont pas le droit d'être sur les lieux scolaires et seront invitées à partir ou forcées de le faire.

## MODALITÉS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LES LIEUX SCOLAIRES

1. Mesures en place au sein des écoles et des bureaux administratifs

## 1.1 Affiche

Une affiche bilingue sera placée sur toutes les portes extérieures des lieux scolaires indiquant que tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat de l'école ou du bureau administratif afin de s'identifier et signer le registre des visiteurs. Le visiteur doit signer le registre avant de vaquer aux occupations qui l'ont amené sur les lieux scolaires.

1.2 ~~Registre des présences visiteurs~~ (Annexe A)

Le formulaire du registre des ~~présences visiteurs~~ placé au secrétariat doit fournir les renseignements suivants :

- la date
- le nom du visiteur
- le nom de la compagnie (s'il y a lieu)
- la raison de la visite
- l'heure d'arrivée
- l'heure de départ.

La direction ou sa personne déléguée ou toutes autres personnes habilitées par le Conseil peut donner l'autorisation au visiteur d'accéder aux lieux scolaires en lui indiquant les endroits qui lui sont accessibles.

Les personnes qui n'obtiennent pas l'autorisation de la direction ou de sa personne déléguée ou de toutes autres personnes habilitées par le Conseil doivent quitter les lieux immédiatement.

## 1.3 Carte d'identification des visiteurs

En plus de signer le registre, la personne ayant accès aux lieux scolaires devra porter bien en évidence une carte de visiteur. Le bureau de secrétariat de l'école garde des exemplaires de ces cartes d'identification pour les visiteurs qui se présentent à l'école.

## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 2 de 6

Seule la direction d'école ou du bureau administratif ou la personne habilitée par le Conseil peut remettre une carte d'identification de visiteur à une personne qui se trouve sur les lieux scolaires. L'autorisation de circuler dans l'école est donnée pour un temps et un endroit précis:

**1.4 Carte d'identification du personnel**

Le port d'une carte d'identification avec photo est exigé de la part du personnel du Conseil lors de visites aux différents lieux de travail du Conseil. Ces cartes sont réservées aux membres du personnel, permanents et temporaires, qui sont amenés à se déplacer régulièrement dans des lieux de travail multiples. La carte d'identification est émise par le Conseil à tous les membres du personnel selon la directive du guide de fonctionnement (GF 301-01).

**1.5 Registre des entrepreneurs (Annexe B)**

En plus d'avoir signé le registre des visiteurs, les entrepreneurs qui désirent faire effectuer un travail dans l'édifice doivent ensuite compléter le registre des entrepreneurs. Le formulaire du registre des entrepreneurs est placé au bureau de la conciergerie et doit fournir les renseignements suivants :

- la date
- le nom de la personne ou des personnes
- le nom de la compagnie
- la raison de la visite
- Le numéro du bon de commande (si possible)
- l'heure d'arrivée
- l'heure de départ.

Le registre assure que le personnel d'entretien est au courant de la présence de l'entrepreneur et de la raison de sa visite. Le personnel d'entretien profite de l'occasion pour diriger la personne au lieu du travail et lui fournir des orientations sur des modalités à respecter (ex. : vérification du cartable d'amiante, fiche de travaux à chaud, etc.). Le registre est utilisé ensuite pour confirmer la présence des entrepreneurs et pour valider les factures, au besoin.

**1.6 Verrouillage des lieux scolaires**

Les lieux scolaires doivent être verrouillés lorsque ces derniers ne sont pas utilisés à des fins autorisées. Les portes extérieures des lieux scolaires doivent être verrouillées durant la journée scolaire. Le verrouillage de ces portes ne doit pas empêcher les élèves et les membres du personnel d'évacuer l'édifice en cas d'urgence.

## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 3 de 6

2. En cas de situations particulières2.1 Visiteurs sans carte d'identification

Les visiteurs croisés sans carte d'identification dans l'école sont rencontrés pour connaître les raisons de leur visite. Ils sont immédiatement escortés jusqu'au secrétariat afin de signer le registre des visiteurs et de recevoir une carte d'identification des visiteurs. Si l'autorisation ne leur est pas donnée de demeurer comme visiteur, ils doivent quitter les lieux immédiatement.

2.2 Visiteurs récalcitrants

Dans le cas où un visiteur refuserait de quitter les lieux, à la suite d'une demande verbale de la direction ou de la personne désignée, les policiers sont appelés et les renseignements suivants sont notés :

- le nom de l'école
- le nom des personnes impliquées
- la date
- l'heure
- si possible, le nom et l'adresse du visiteur
- une description de la personne
- les détails de la conversation
- une description du véhicule utilisé si c'est le cas
- une photographie du visiteur sera prise
- le suivi.

La surintendance de l'éducation est immédiatement avisée de la situation.

2.3 Avis2.3.1 Avis aux parents

Les parents, tuteurs ou tutrices doivent rester au secrétariat de l'école ou obtenir une autorisation de circuler dans l'école. Ils ne peuvent circuler dans les corridors ou entrer dans les classes sans être invités par le membre du personnel et doit être accompagnés [redacted]. Pour entrer dans la salle de classe, ils doivent être invités par l'enseignant.e.

La direction d'école doit aviser, en début d'année scolaire, les parents, tuteurs ou tutrices, de la démarche à suivre lorsqu'ils se présentent sur les lieux scolaires en tout temps.

2.3.2 Avis aux élèves

La démarche suivante sera suggérée aux élèves qui rencontrent un visiteur sans carte d'identification dans les corridors :

- L'élève s'éloigne de la personne.
- L'élève en informe un membre du personnel enseignant ou un autre membre du personnel.

**ÉCOLE – SÉCURITÉ****ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES****Page 3 de 6**

---

- L'enseignante ou l'enseignant ou le membre du personnel demande au visiteur de se présenter au secrétariat et fait le suivi auprès de la direction d'école.

## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 4 de 6

**2.3.3 Avis aux anciens élèves et anciens membres du personnel**

Les anciens élèves et anciens membres du personnel de l'école seront avisés qu'ils doivent signer le registre des visiteurs et obtenir une carte d'identification de visiteur pour circuler dans l'école qu'ils ont déjà fréquentée.

**2.3. Responsabilités de la direction d'école**

- La direction d'école doit mettre au secrétariat, à la disposition de tous, un registre des visiteurs. + \_
- La direction d'école doit s'assurer que tout visiteur, invité, membre du personnel du Conseil, fournisseur et contractuel, remplit et signe le registre des visiteurs dès son arrivée et à son départ. La direction d'école mettra en place des mesures spéciales pour certaines situations particulières.
- La direction d'école doit s'assurer que tout entrepreneur remplit et signe le registre des entrepreneurs situé au bureau de la conciergerie après avoir signé le registre des visiteurs.
- La direction d'école doit s'assurer que la personne qui se rend à un endroit désigné de l'école en est autorisée.
- Dans le cas où la personne demande à voir une ou un élève ou un membre du personnel, la direction d'école doit s'assurer que celle-ci en a le droit et qu'elle doit attendre au secrétariat.
- La direction d'école doit s'assurer qu'il soit ordonné de quitter les lieux scolaires à toute personne qui refuse de se présenter au secrétariat ou de signer le registre des visiteurs pour signaler sa présence dans les lieux scolaires.
- Si de l'avis de la direction d'école, la présence d'une personne nuit à la sécurité ou au bien-être de quiconque se trouve sur les lieux scolaires, elle est autorisée à demander à cette personne de quitter immédiatement les lieux scolaires.
- La direction d'école peut faire appel à la force policière si la personne qui n'est pas autorisée à être sur les lieux scolaires refuse de quitter ceux-ci.
- La direction d'école avise la surintendance de l'éducation dans les plus brefs délais si un tel incident se produit.

**3.4. Violation du droit de propriété**

Les personnes qui ne sont pas autorisées à visiter un lieu scolaire particulier se verront remettre un avis officiel à cet effet, par courrier recommandé, avec copie conforme au Service de police et à la surintendance de l'éducation responsable de l'école ([Annexe C](#)).

## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 4 de 6

---

Toute tentative subséquente d'entrer sur lesdits lieux scolaires résultera par le dépôt d'accusation conformément à la *Loi sur l'éducation*, article 305 (2) et (4).

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Annexe A

ANNEXES

- Annexe A – Registre des présences
- Annexe B – Registre des entrepreneurs (Constructor service Log)
- Annexe C – Modèle de lettre (Violation du droit de propriété)



REGISTRE DES PRÉSENCES VISITEURS — École — \_\_\_\_\_

Date aaaa- mm-jj	Nom en lettres moulées suivi de la signature	Nom de la compagnie ou de l'institution	Raison de la visite	N° carte visiteur	Heures	
					arrivée	départ

~~\* Visiteurs — toute personne qui n'est pas membre du personnel ou élève du lieu visité.~~

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Annexe B

REGISTRE D'ENTREPRENEUR  
(CONTRACTOR SERVICE LOG)

ÉCOLE : \_\_\_\_\_ ANNÉE SCOLAIRE : \_\_\_\_\_

Date	Nom de l'entrepreneur Company	Nom du technicien Technician's Name	Heure Time	Description des travaux / No. bon de commande / Work description /	Exigence envers les visites de chantiers Site-visit requirements	Triés
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out :		Avisé l'administration et personnel d'entretien - Notified administration and maintenance staff. Reçu le rapport	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out :		Avisé l'administration et personnel d'entretien - Notified administration and maintenance staff. Reçu le rapport	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out :		Avisé l'administration et personnel d'entretien - Notified administration and maintenance staff. Reçu le rapport	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out :		Avisé l'administration et personnel d'entretien - Notified administration and maintenance staff. Reçu le rapport	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out :		Avisé l'administration et personnel d'entretien - Notified administration and maintenance staff. Reçu le rapport	



## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 6 de 6

			<del>Arrivé / In-</del> <del>Sortie / Out-</del>		<del>Avisé</del> <del>l'administration et</del> <del>personnel</del> <del>d'entretien—Notified</del> <del>administration and</del> <del>maintenance staff.</del> <del>Reçu le rapport</del> <del>d'amiante</del>	
--	--	--	---	--	---	--



ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

ÉCOLE – SÉCURITÉ



**REGISTRE DES ENTREPRENEURS**  
(CONTRACTOR SERVICE LOG)

**ANNEXE B**

Confidentiel un fois rempli

En paraphant ce document, je m'engage à respecter toutes les exigences en vertu des lois municipales, provinciales et fédérales concernant les travaux qui seront effectués.

By initialing this document, I hereby agree to abide by all municipal, provincial and federal legislation pertaining to the work which will be performed.

École:		Année scolaire:				
Date	Nom de l'entreprise Company Name	Nom du technicien Technician's Name	Heure Time	Description des travaux / No. bon de commande Work description / Purchase Order #	Exigence envers les visites de chantiers Site visit requirements	Initiales Initials
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils seront utilisés afin de gérer les présences des entrepreneurs sur les lieux scolaires. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à [demandeprivée@cvsiamonde.ca](mailto:demandeprivée@cvsiamonde.ca).  
Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@cvsiamonde.ca](mailto:accessibilité@cvsiamonde.ca).

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 6 de 6

ANNEXE C



(Date)

**COURRIER RECOMMANDÉ**

(Nom et adresse)

Cher (nom),

Le (date) , il fut déterminé que vous avez enfreint la politique 3,200 *Accès aux lieux scolaires* car vous avez circulé sur les lieux scolaires de l'école (école) sans autorisation.

Cette lettre a pour but de vous informer que ceci est illégal et que si ce comportement se reproduit, le Conseil scolaire Viamonde pourrait vous poursuivre selon les modalités de la *Loi sur l'entrée sans autorisation, L.R.O. 1990, chap. T.21*.

De plus, sachez que toute négligence future de votre part, de vous conformer à la politique 3,200 du Conseil, mènera à un appel immédiat à la police.

Je vous prie d'agréer, (Monsieur/Madame), l'expression de mes sentiments distingués.

(Nom de la direction)

c. c. Services policiers  
Direction de l'éducation



**ÉCOLE - SÉCURITÉ****ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES****Approuvées le 31 mars 2001****Révisées le 24 mai 2024****Prochaine révision en 2027-2028****PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) entend mettre de l'avant tous les moyens jugés nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel dans tous ses édifices. Les personnes qui ne se conforment pas à cette directive n'ont pas le droit d'être sur les lieux scolaires et seront invitées à partir ou forcées de le faire.

**MODALITÉS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LES LIEUX SCOLAIRES****1. Mesures en place au sein des écoles et des bureaux administratifs****1.1 Affiche**

Une affiche bilingue sera placée sur toutes les portes extérieures des lieux scolaires indiquant que tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat de l'école ou du bureau administratif afin de s'identifier et signer le registre des visiteurs. Le visiteur doit signer le registre avant de vaquer aux occupations qui l'ont amené sur les lieux scolaires.

**1.2 Registre des présences (Annexe A)**

Le formulaire du registre des présences placé au secrétariat doit fournir les renseignements suivants :

- la date
- le nom du visiteur
- le nom de la compagnie (s'il y a lieu)
- la raison de la visite
- l'heure d'arrivée
- l'heure de départ.

La direction ou sa personne déléguée ou toutes autres personnes habilitées par le Conseil peut donner l'autorisation au visiteur d'accéder aux lieux scolaires en lui indiquant les endroits qui lui sont accessibles.

Les personnes qui n'obtiennent pas l'autorisation de la direction ou de sa personne déléguée ou de toutes autres personnes habilitées par le Conseil doivent quitter les lieux immédiatement.

**1.3 Carte d'identification des visiteurs**

En plus de signer le registre, la personne ayant accès aux lieux scolaires devra porter bien en évidence une carte de visiteur. Le bureau de secrétariat de l'école garde des exemplaires de ces cartes d'identification pour les visiteurs qui se présentent à l'école.

## ÉCOLE – SÉCURITÉ

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 2 de 6

---

Seule la direction d'école ou du bureau administratif ou la personne habilitée par le Conseil peut remettre une carte d'identification de visiteur à une personne qui se trouve sur les lieux scolaires. L'autorisation de circuler dans l'école est donnée pour un temps et un endroit précis

**1.4 Carte d'identification du personnel**

Le port d'une carte d'identification est exigé de la part du personnel du Conseil lors de visites aux différents lieux de travail du Conseil. Ces cartes sont réservées aux membres du personnel, permanents et temporaires, qui sont amenés à se déplacer régulièrement dans des lieux de travail multiples. La carte d'identification est émise par le Conseil à tous les membres du personnel.

**1.5 Registre des entrepreneurs (Annexe B)**

En plus d'avoir signé le registre des visiteurs, les entrepreneurs qui désirent effectuer un travail dans l'édifice doivent ensuite compléter le registre des entrepreneurs. Le formulaire du registre des entrepreneurs est placé au bureau de la conciergerie et doit fournir les renseignements suivants :

- la date
- le nom de la personne ou des personnes
- le nom de la compagnie
- la raison de la visite
- Le numéro du bon de commande (si possible)
- l'heure d'arrivée
- l'heure de départ.

Le registre assure que le personnel d'entretien est au courant de la présence de l'entrepreneur et de la raison de sa visite. Le personnel d'entretien profite de l'occasion pour diriger la personne au lieu du travail et lui fournir des orientations sur des modalités à respecter (ex. : vérification du cartable d'amiante, fiche de travaux à chaud, etc.). Le registre est utilisé ensuite pour confirmer la présence des entrepreneurs et pour valider les factures, au besoin.

**1.6 Verrouillage des lieux scolaires**

Les lieux scolaires doivent être verrouillés lorsque ces derniers ne sont pas utilisés à des fins autorisées. Les portes extérieures des lieux scolaires doivent être verrouillées durant la journée scolaire. Le verrouillage de ces portes ne doit pas empêcher les élèves et les membres du personnel d'évacuer l'édifice en cas d'urgence.

**ÉCOLE – SÉCURITÉ****ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES**Page 4 de 6

---

**2. En cas de situations particulières****2.1 Visiteurs sans carte d'identification**

Les visiteurs croisés sans carte d'identification dans l'école sont rencontrés pour connaître les raisons de leur visite. Ils sont immédiatement escortés jusqu'au secrétariat afin de signer le registre des visiteurs et de recevoir une carte d'identification des visiteurs. Si l'autorisation ne leur est pas donnée de demeurer comme visiteur, ils doivent quitter les lieux immédiatement.

**2.2 Visiteurs récalcitrants**

Dans le cas où un visiteur refuserait de quitter les lieux, à la suite d'une demande verbale de la direction ou de la personne désignée, les policiers sont appelés et les renseignements suivants sont notés :

- le nom de l'école
- le nom des personnes impliquées
- la date
- l'heure
- si possible, le nom et l'adresse du visiteur
- une description de la personne
- les détails de la conversation
- une description du véhicule utilisé si c'est le cas
- une photographie du visiteur sera prise
- le suivi.

La surintendance de l'éducation est immédiatement avisée de la situation.

**2.3 Avis****2.3.1 Avis aux parents**

Les parents, tuteurs ou tutrices doivent rester au secrétariat de l'école ou obtenir une autorisation de circuler dans l'école. Ils ne peuvent circuler dans les corridors ou entrer dans les classes sans être y être invités par le membre du personnel et doit être accompagnés. Pour entrer dans la salle de classe, ils doivent être invités par l'enseignant.e.

La direction d'école doit aviser, en début d'année scolaire, les parents, tuteurs ou tutrices, de la démarche à suivre lorsqu'ils se présentent sur les lieux scolaires en tout temps.

**2.3.2 Avis aux élèves**

La démarche suivante sera suggérée aux élèves qui rencontrent un visiteur sans carte d'identification dans les corridors :

- L'élève s'éloigne de la personne.
- L'élève en informe un membre du personnel enseignant ou un autre membre du personnel.



**ÉCOLE – SÉCURITÉ****ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES**

Page 4 de 6

L'enseignante ou l'enseignant ou le membre du personnel demande au visiteur de se présenter au secrétariat et fait le suivi auprès de la direction d'école.

**2.3.3 Avis aux anciens élèves et anciens membres du personnel**

Les anciens élèves et anciens membres du personnel de l'école seront avisés qu'ils doivent signer le registre des visiteurs et obtenir une carte d'identification de visiteur pour circuler dans l'école qu'ils ont déjà fréquentée.

**3. Responsabilités de la direction d'école**

- La direction d'école doit mettre au secrétariat, à la disposition de tous, un registre des visiteurs.
- La direction d'école doit s'assurer que tout visiteur, invité, membre du personnel du Conseil, fournisseur et contractuel, remplit et signe le registre des visiteurs dès son arrivée et à son départ. La direction d'école mettra en place des mesures spéciales pour certaines situations particulières.
- La direction d'école doit s'assurer que tout entrepreneur remplit et signe le registre des entrepreneurs situé au bureau de la conciergerie après avoir signé le registre des visiteurs.
- La direction d'école doit s'assurer que la personne qui se rend à un endroit désigné de l'école en est autorisée.
- Dans le cas où la personne demande à voir une ou un élève ou un membre du personnel, la direction d'école doit s'assurer que celle-ci en a le droit et qu'elle doit attendre au secrétariat.
- La direction d'école doit s'assurer qu'il soit ordonné de quitter les lieux scolaires à toute personne qui refuse de se présenter au secrétariat ou de signer le registre des visiteurs pour signaler sa présence dans les lieux scolaires.
- Si de l'avis de la direction d'école, la présence d'une personne nuit à la sécurité ou au bien-être de quiconque se trouve sur les lieux scolaires, elle est autorisée à demander à cette personne de quitter immédiatement les lieux scolaires.
- La direction d'école peut faire appel à la force policière si la personne qui n'est pas autorisée à être sur les lieux scolaires refuse de quitter ceux-ci.
- La direction d'école avise la surintendance de l'éducation dans les plus brefs délais si un tel incident se produit.

**4. Violation du droit de propriété**

Les personnes qui ne sont pas autorisées à visiter un lieu scolaire particulier se verront remettre un avis officiel à cet effet, par courrier recommandé, avec copie conforme au service de police et à la surintendance de l'éducation responsable de l'école (Annexe C).

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 4 de 6

---

Toute tentative subséquente d'entrer sur lesdits lieux scolaires résultera par le dépôt d'accusation conformément à la *Loi sur l'éducation*, article 305 (2) et (4).



ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES



ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES



REGISTRE DES ENTREPRENEURS  
(CONTRACTOR SERVICE LOG)

ANNEXE B

Confidentiel un fois rempli

En paraphant ce document, je m'engage à respecter toutes les exigences en vertu des lois municipales, provinciales et fédérales concernant les travaux qui seront effectués.  
By initialing this document, I hereby agree to abide by all municipal, provincial and federal legislation pertaining to the work which will be performed.

École:		Année scolaire:				
Date	Nom de l'entreprise Company Name	Nom du technicien Technician's Name	Heure Time	Description des travaux / No. bon de commande Work description / Purchase Order #	Exigence envers les visites de chantiers Site visit requirements	Initiales Initials
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	
			Arrivé / In : _____ Sortie / Out : _____		Avisé l'administration et personnel d'entretien Notified administration and maintenance staff. Revu le rapport d'amiante Reviewed Asbestos Report	

Conformément à l'article 25(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils seront utilisés afin de gérer les présences des entrepreneurs sur les lieux scolaires. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à [demandevieprivée@cvsiamonde.ca](mailto:demandevieprivée@cvsiamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@cvsiamonde.ca](mailto:accessibilité@cvsiamonde.ca).

ÉCOLE – SÉCURITÉ

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Page 6 de 6

---

ANNEXE C



(Date)

**COURRIER RECOMMANDÉ**

(Nom et adresse)

Cher (nom),

Le (date) , il fut déterminé que vous avez enfreint la politique 3,200 *Accès aux lieux scolaires* car vous avez circulé sur les lieux scolaires de l'école (école) sans autorisation.

Cette lettre a pour but de vous informer que ceci est illégal et que si ce comportement se reproduit, le Conseil scolaire Viamonde pourrait vous poursuivre selon les modalités de la *Loi sur l'entrée sans autorisation, L.R.O. 1990, chap. T.21*.

De plus, sachez que toute négligence future de votre part, de vous conformer à la politique 3,200 du Conseil, mènera à un appel immédiat à la police.

Je vous prie d'agréer, (Monsieur/Madame), l'expression de mes sentiments distingués.

(Nom de la direction)

c. c. Services policiers  
Direction de l'éducation





## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

## 3,200 ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

<b>Je répons au nom ou comme membre :</b>	<b>Nombre</b>
Conseils d'école	6
Personnel des écoles	15
Comité de participation des parents	1
Représentants syndicaux	3
ADFO	2
Autres	3
TOTAL	29
Sans commentaires	24
Avec commentaires	5

Id	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Voici mes commentaires	Voici mes commentaires pour Préambule	Voici mes commentaires pour Définition	Voici mes commentaires pour Principes directeurs	Voici mes commentaires pour Références	Veuillez indiquer tout autre commentaire
1	2024-02-23	2024-02-23	anonymous		des représentants syndicaux		Aucun					
2	2024-02-23 09:39:01	2024-02-23 09:42:18	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)					
3	2024-02-23 09:54:06	2024-02-23 09:56:58	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)			Les heures et les jours auxquels les enseignants ont le droit d'être sur les lieux ne sont pas indiqués. Cela laisse sous-entendre que nous pouvons accéder à l'école les fins de semaine "pour effectuer notre travail", ce qui n'est généralement pas le cas sans un concierge.		
4	2024-02-23 10:08:39	2024-02-23 10:09:34	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
5	2024-02-23	2024-02-23	anonymous		de l'ADFO		Aucun					
6	2024-02-23 11:50:04	2024-02-23 11:52:24	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
7	2024-02-23 12:23:45	2024-02-23 12:24:07	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
8	2024-02-23 16:24:58	2024-02-23 16:25:14	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
9	2024-02-24	2024-02-24	anonymous		des représentants syndicaux		Aucun					
10	2024-02-25 10:06:47	2024-02-25 10:06:57	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
11	2024-02-26 12:22:47	2024-02-26 12:23:29	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
12	2024-02-26 14:59:52	2024-02-26 15:09:50	anonymous		Autre	Suppléante à court terme sur appel	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Le préambule est clair et explique bien de quoi est document parlé.	La politique est bien définie et explique en détail qui est autorisé ou pas à entrer dans les enceintes d'une école pour la sécurité et le bien-être des élèves et de tout le personnel de l'école. Je trouve que c'est une très bonne politique pour le bien de tous.	Le fait de faire signer le registre et de faire porter un badge est une bonne chose car quiconque voit une personne avec badge s'en rend compte.	Les références sont bien claires et et y est tout ce qu'il faut pour permettre à la direction de prendre les bonnes décisions.	Aucun
13	2024-02-26	2024-02-26	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun					

14	2024-02-26 19:05:48	2024-02-26 19:08:55	anonymous	du Comité de participation des parents (CPP)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	<p>Quelques éléments pourraient être ajoutés à la politique de sécurité pour plus de clarté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Procédure de demande d'autorisation : Il serait utile d'inclure le lien ou la section décrivant le processus par lequel les visiteurs peuvent demander une autorisation pour accéder aux lieux scolaires.</li> <li>Critères d'octroi ou de refus d'autorisation : Il serait pertinent d'ajouter un lien ou une section qui indique quels critères sont pris en compte pour décider d'octroyer ou de refuser une autorisation d'accès aux lieux scolaires.</li> <li>Procédure en cas d'urgence : Il serait important d'ajouter un lien vers la section décrivant les procédures à suivre en cas d'urgence, telles que l'évacuation des lieux scolaires ou les mesures à prendre en cas de menace à la sécurité.</li> <li>Responsabilités des visiteurs : Clarifiez les responsabilités des visiteurs pendant leur séjour sur les lieux scolaires ou ajouter un lien vers la section</li> <li>Sanctions en cas de non-respect : Il serait bon d'inclure les conséquences ou sanctions en cas de violation des règles d'accès aux lieux scolaires, comme l'expulsion temporaire ou permanente, les poursuites judiciaires, etc.</li> <li>Coordonnées de contact : Fournir des coordonnées de contact pour les personnes qui ont des questions ou des préoccupations concernant l'accès aux lieux scolaires, telles que le numéro de téléphone du bureau de l'école ou une adresse électronique dédiée.</li> </ol>
15	2024-02-27 05:29:49	2024-02-27 05:30:28	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun	
16	2024-02-27	2024-02-27	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun	
17	2024-02-27 10:59:26	2024-02-27 11:06:54	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Modalités 1.6 Verrouillage de l'école durant la journée de l'école: Pour une question d'accès en cas d'urgence, durant les récréations, certaines portes sont intentionnellement bloquées par certains membres du personnel et restent entrouvertes. Le mécanisme avec code d'accès devrait être disponible sur toutes les portes de la cours de récréation, pour faciliter l'accès en cas d'urgence sans compromettre la sécurité de tous.
18	2024-02-27 12:22:36	2024-02-27 12:22:48	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun	
19	2024-02-27 17:43:12	2024-02-27 17:44:55	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Il serait intéressant d'ajouter une précision en ce qui concerne le terrain/la cour de l'école. Plusieurs personnes du voisinage traversent les terrains de l'école durant la journée scolaire. Si ceci n'est pas permis selon les règles et précisions notées ci-haut, il serait intéressant d'ajouter les détails et de le communiquer avec les communautés.
20	2024-02-27 17:53:10	2024-02-27 17:54:12	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun	
21	2024-02-27 21:20:47	2024-02-27 21:22:49	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun	
22	2024-02-28	2024-02-28	anonymous	suppléante	suppléante	Aucun
23	2024-02-29	2024-02-29	anonymous	de l'ADFO		Aucun
24	2024-03-04	2024-03-04	anonymous	suppléante qualifiée	Suppléante	Aucun

25	2024-03-05 12:58:47	2024-03-05 12:59:13	anonymous	des représentants syndicaux	Aucun
26	2024-03-11	2024-03-11	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun
27	2024-03-11 20:08:26	2024-03-11 20:11:08	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Suppléante aide enseignante Aucun
28	2024-03-18	2024-03-18	anonymous	de la présidence du conseil d'école	Aucun
29	2024-03-21 15:07:31	2024-03-21 15:09:50	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Aucun

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Abrogation de la Politique n° 5,200 - *Règlement de différend pour le personnel non syndiqué***

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, les politiques suivantes ont été mises à jour :

- n° 5,301 *Conditions de travail du personnel non qualifié assigné à des tâches d'enseignement ou de suppléance en enseignement; et*
- n° 5,301 *Conditions de travail du personnel non qualifié assigné à des tâches d'enseignement ou de suppléance en enseignement.*

**SITUATION ACTUELLE**

À la suite d'une revue des politiques existantes, il est déterminé que la [Politique n° 5,200 \*Règlement de différend pour le personnel non syndiqué\*](#) est redondante. Un processus est clairement détaillé au niveau de règlement de différend dans chacun des référentiels accompagnants les politiques sur les conditions de travail des membres du personnel non syndiqué.

Il est donc recommandé d'abroger cette politique.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 portant sur l'abrogation de la Politique n° 5,200 *Règlement de différend pour le personnel non syndiqué* soit reçu.

**QUE** le Conseil procède à abroger la Politique n° 5,200 *Règlement de différend pour le personnel non syndiqué*.

**Préparé par :**

La surintendance des services corporatifs,  
Tricia Verreault

La direction exécutive, Ressources humaines et Rémunération,  
Sonia Likibi

**Présenté par :**

La direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Résultats de l'élection 2024 du représentant élève à la table du Conseil**

---

**PRÉAMBULE**

En conformité avec la politique n° 1,104 *Représentation des élèves à la table du Conseil*, la direction de l'éducation par intérim, a lancé le 18 mars 2024 la procédure d'appel annuelle pour la sélection d'une candidate ou un candidat de 10<sup>e</sup> année auprès des directions des écoles secondaires puisque le mandat d'une durée de deux ans de l'élève représentante à la table du Conseil, Marie Lys Wabgou, se terminera le 31 juillet 2024.

**SITUATION ACTUELLE**

Les élections se sont tenues le 24 avril 2024, de 10 h 30 à 12 h 20. Sept élèves ont fait un discours de 3 minutes en invoquant leurs raisons pour bien représenter les élèves à la table du Conseil. Ensuite, ils et elles ont pu répondre à trois questions soumises par les élèves. Enfin, chaque conseil d'élèves a procédé au vote.

Juliette Abbat-Fraser de l'École secondaire Toronto Ouest a remporté l'élection. Son mandat débutera le 1<sup>er</sup> août 2024 et se terminera le 31 juillet 2026. M<sup>lle</sup> Abbat-Fraser sera assermentée à la réunion de juin 2024.

Le nom de M<sup>lle</sup> Abbat-Fraser sera acheminé au ministère de l'Éducation, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), au Regroupement des élèves conseillers et conseillères francophones de l'Ontario (RECFO) et à l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (AÉCO/OSTA).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Résultats de l'élection 2024 du représentant élève à la table du Conseil* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la nomination de Juliette Abbat-Fraser comme élève conseillère pour un mandat de deux ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2024 et ce, jusqu'au 31 juillet 2026.

**Préparé et présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Prévisions budgétaires et dotation préliminaire pour 2024-2025**

---

**PRÉAMBULE**

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, le Conseil a approuvé les orientations budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025.

Le 26 avril 2024, le Ministère a annoncé les subventions, maintenant renommées *Financement principal de l'éducation* (anciennement Subventions pour les besoins des élèves SBE). Le financement principal de l'éducation comprend six piliers de financement et 28 allocations afin de simplifier la formule de financement, la rendre plus facile à comprendre et améliorer la responsabilité des conseils scolaires selon le Ministère. On parlera maintenant des Programmes d'éducation ciblés (PEC) et du Financement aux partenaires externes (FAPE), qui, ensemble, constituent désormais l'ancien Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), les allocations en réfection des écoles, et les allocations en amélioration de l'état des écoles.

Un sommaire des annonces et des changements importants se trouve à l'annexe A. Un *Guide à l'intention de la communauté* est fourni à titre d'information, à l'annexe B.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025**

L'administration continue d'analyser les différentes subventions et termine ses projections de revenus et de dépenses. Les estimations dans ce rapport présentent la pertinence et la réalisation de nos projets présentement. Aucune variance importante n'est anticipée pour l'approbation du budget final à la réunion du Conseil en juin.

**EFFECTIFS SCOLAIRES**

Le Conseil prévoit pour la première fois une diminution de ses effectifs de 41 élèves, soit (0,3%) en comparaison aux effectifs datés du 31 octobre 2023.

<b>Palier</b>	<b>Budget révisé 2023-2024</b>	<b>Budget 2024-2025</b>	<b>Changement</b>
Élémentaire	10 667	10 572	(95)
Secondaire	2 432	2 486	54
<b>Total</b>	<b>13 099</b>	<b>13 058</b>	<b>(41)</b>

## **REVENUS ET DÉPENSES**

Les prévisions budgétaires préliminaires pour l'année scolaire 2024-2025 comprennent les éléments suivants :

### Revenus

Les revenus de fonctionnement estimés pour l'année scolaire 2024-2025 s'élèvent à 247 341 472 \$. Une analyse des variances aux subventions avec ceux de l'année 2023-2024 est en cours. Ce travail est complexe par la réorganisation des subventions et la modification de plusieurs facteurs telle que décrite à l'annexe A.

Le Ministère a modifié les repères salariaux reliés aux négociations syndicales, mais il n'a pas encore modifié les repères pour l'impact de la Loi 124. Nous n'avons reçu qu'une estimation de l'impact de la Loi 124 à partir de laquelle nous nous sommes référés pour l'exercice de planification du Budget 2024-2025.

La subvention Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) pour la dotation en personnel pour appuyer le décloisonnement et la transition vers l'école secondaire n'a pas été renouvelée. Cette subvention était d'une valeur de 482 700 \$.

La subvention pour le transport scolaire a été modifiée en entraînant une augmentation de la de 5,3M \$ comparé à l'année 2023-2024. Toutefois, celle-ci ne couvre toujours pas le coût total du transport des élèves.

### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement estimées pour l'année scolaire 2024-2025 se chiffrent à 249 715 107 \$. Les changements prévus sont les suivants :

- Ajustements salariaux tels que prescrits par le Ministère pour prendre en compte les négociations syndicales et l'impact du projet de Loi 124;
- Ajustement de la dotation en personnel des écoles et des secteurs en fonction des besoins, des ressources disponibles et des priorités du Ministère;
- Réduction aux budgets opérationnels des secteurs et services pour refléter les contraintes financières du Conseil;
- Ajustements à la baisse les budgets des écoles afin de mieux distribuer les allocations en fonction des subventions et des achats complétés centralement;
- Augmentation des coûts de transport scolaire conformément aux contrats en place; et
- Augmentation des coûts de services publics et de fonctionnement en fonction des ententes avec les fournisseurs.



Commentaires sur les prévisions budgétaires

- Depuis plusieurs années, le Ministère n'a pas augmenté les subventions reliées aux avantages statutaires, même si les coûts imposés par le gouvernement augmentent considérablement. Ceci s'ajoute donc annuellement aux pressions budgétaires.
- L'excellent travail des ressources humaines fait que le nombre de postes non comblés en cours d'année a diminué en comparaison avec les années antérieures, le Conseil ne peut plus compter sur ce type d'économie.
- Les coûts de plusieurs biens et services augmentent en raison de l'inflation. Pour l'année 2024-2025, le Ministère a augmenté certaines subventions de 2%. Cette augmentation est insuffisante pour contrebalancer les augmentations de coûts de la part de nos fournisseurs, et ce, depuis les deux dernières années.
- Il est proposé d'utiliser environ 60 % des fonds Programmes d'éducation ciblés (PEC) et Financement aux partenaires externes (FAPE) pour garantir des postes existants dans la dotation présentée. Nous nous assurerons que certains postes affectés seront réorientés vers les attentes de ces subventions. Cette stratégie évitera une réduction supplémentaire du personnel dans les écoles.
- Certains éléments du budget ont été calculés en assumant le meilleur des scénarios. Toutefois, un écart dans ces éléments hypothétiques pourrait entraîner un déficit plus important au budget révisé de décembre.

Subvention pour le transport scolaire

Le Ministère a mis à jour la formule de financement pour le transport scolaire afin de prendre en compte certaines des lacunes identifiées en 2023-2024. Le Ministère finance maintenant les petits véhicules passagers. Grâce au strict respect des lignes directrices du ministère sur l'admissibilité au transport scolaire à des fins de financement, le Conseil a pu augmenter le nombre de véhicules subventionnés. Malheureusement, le Conseil ne peut pas mettre en œuvre ces véhicules supplémentaires, car le financement total par véhicule est toujours inférieur au coût contractuel des fournisseurs.

Bien que les effectifs du Conseil soient stables, les dépenses en transport scolaire vont augmenter d'environ 9%. Ceci est attribuable à des augmentations importantes prévues par les transporteurs des régions de Toronto (38%) et de York (28%) où nous venons de compléter un processus d'approvisionnement concurrentiel. De plus, plusieurs contrats de service prévoient un taux d'augmentation annuel lié au taux d'inflation.

Le financement pour le transport scolaire se chiffre maintenant à 27 517 765 \$ et les dépenses anticipées sont de 29 923 485 \$. Un déficit de 2 402 216 \$ (4,9 M\$ en 2023-2024) est toujours anticipé pour le transport. Ce déficit sera financé par la Réserve telle que communiquée dans le rapport sur les orientations stratégiques du 1<sup>er</sup> mars 2024.

En fonction des revenus et dépenses anticipés, l'estimation des prévisions budgétaires préliminaires pour l'année scolaire 2024-2025 est la suivante :

	<b>Prévision budgétaire 2024-2025</b>
Total - Revenus de fonctionnement	247 341 472 \$
Total - Dépenses de fonctionnement	249 743 688 \$
<b>Excédent/(déficit) de fonctionnement</b>	<b>(2 402 216 \$)</b>
Déficit maximum permissible sans approbation du ministère	2 403 290 \$

### Gestion du déficit

Le *Règl. de l'Ont. 280/19 : Calcul du déficit d'exercice maximal* permet aux conseils scolaires d'avoir un déficit allant jusqu'à 1 % des revenus de fonctionnement, sans une approbation particulière du Ministère. Le règlement fut modifié afin que les conseils puissent seulement avoir un déficit (sans approbation) pour 2 de 3 années consécutives. Le Conseil a terminé l'année scolaire 2022-2023 avec un surplus.

Le déficit anticipé pour l'année 2023-2024 était de 6 221 976 \$. Le Conseil a obtenu une approbation spéciale du Ministère pour dépasser la limite de 1 %, sujet à la présentation d'un plan qui remet le budget en équilibre d'ici 2025-2026.

Le déficit anticipé de 2 402 216 \$ pour l'année 2024-2025 se situe dans les limites du 1 % établies par la *Loi sur l'éducation*. Le déficit est uniquement relié au transport scolaire. Si le Ministère ne modifie pas les repères en transport, le Conseil devra réduire ses dépenses afin d'équilibrer le budget en 2025-2026. Le Conseil continuera à revendiquer ses besoins vis-à-vis du transport scolaire et des autres subventions inadéquates.

### Évolution de l'excédent de fonctionnements accumulés

L'évolution de l'excédent de fonctionnements accumulés disponible et non affecté est :

<b>Excédent de fonctionnements accumulés</b>	
Solde anticipé 31 août 2024 au Budget révisé*	7 948 691 \$
Moins le déficit anticipé	(2 402 216) \$
<b>Solde anticipé au 31 août 2025</b>	<b>5 546 475 \$</b>
% du budget de fonctionnement	2,3 %
* le solde pourrait être supérieur si l'année 2023-2024 se termine par un surplus budgétaire.	

Un excédent se situant entre 3 à 4 % du budget de fonctionnement est recommandé pour conserver une marge de sécurité adéquate pour le Conseil. Un excédent de 2,3 % est permissible, mais le Conseil ne pourra plus se permettre des budgets déficitaires.

### **DOTATION DANS LES ÉCOLES**

Nous proposons une dotation préliminaire pour les écoles, laquelle sera ajustée à la hausse ou à la baisse au budget déposé en juin 2024. Le sommaire de la dotation est présenté ci-dessous. Puis, une répartition du personnel par école est présentée à l'annexe C.7

<b>Catégorie d'emploi</b>	<b>Budget révisé 2023-2024</b>	<b>Budget 2024-2025</b>	<b>Changement</b>
Personnel enseignant – Présentiel	940,17	923,17	(17)
Personnel enseignant – ViaVirtuel et ViaCorrespondance	4	4	-
<b>Total</b>	<b>944,17</b>	<b>927,17</b>	<b>(17)</b>
Direction d'école	56	56	-
Direction adjointe	16,32	15,84	(0,48)
Éducatrice/éducateur de la petite enfance (note 3)	74	74	-
Aide à l'enseignement	199	192,5	(6,5)
Éducation spécialisée	65	65	
Bibliothéconomie	39,6	39,6	-
Secrétariat	78	76	(2)
Surveillance du midi	22,27	22,27	-
Entretien	156,5	152,38	(4,12)
Le budget inclus 4 ETP en enseignement, 5 ETP en aide à l'enseignement et 2 ETP en éducation de la petite enfance comme « à assigner » pour rencontrer les besoins qui pourraient se manifester en début d'année scolaire.			

### **AUTRES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS**

D'autres changements organisationnels sont envisagés et seront proposés lors de la présentation du budget en juin :

#### **Secteur de l'éducation**

- Élimination de 3,0 ETP en conseillères et conseillers pédagogiques et 1,0 ETP en accompagnement en raison de la réduction d'une subvention spéciale, les pressions budgétaires et afin d'éviter une réduction de la dotation dans les écoles.

**Secteur des ressources humaines**

- Maintien d'un poste d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif temporaire pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration dans le secteur.
- Maintien d'un poste de spécialiste en acquisition de talents (recruteuse ou recruteur) temporaire pour appuyer le recrutement de membres du personnel.
- Maintien d'un poste de conseillère ou de conseiller en ressources humaines temporaire pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives en lien avec le Plan stratégique 2021-2025.
- Élimination d'un poste d'administrateur des ressources humaines.
- Élimination d'un poste de gestionnaire de la paie.

**Secteur des communications, recrutement et partenariats**

- Élimination d'un poste de liaison communautaire en raison des pressions budgétaires.

**Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification**

- Élimination de deux postes de concierge régionale en raison des pressions budgétaires.

**CONCLUSION**

Pour éviter des coupures majeures supplémentaires, la proposition d'un budget déficitaire est nécessaire pour 2024-2025, et ce, à la suite d'une insuffisance des subventions annoncées par le Ministère, notamment au niveau du transport.

L'administration continuera de revendiquer du financement supplémentaire relié au transport auprès du Ministère afin d'améliorer notre situation financière.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 sur les *Prévisions budgétaires préliminaires et dotation préliminaire 2024-2025* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la dotation des écoles pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée.

**QUE** le Conseil approuve en principe un déficit d'environ 2 400 000 \$ relié au transport scolaire.

**Préparé par :**

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (3)

# ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

## RÉORGANISATION DES SUBVENTIONS

Le Ministère a effectué des changements majeurs à l'organisation des subventions pour l'année 2024-2025. Ils ont restructuré les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et renommées au Financement principal de l'éducation (FPE). Le Financement principal de l'éducation comprend les 18 subventions et les 77 allocations précédentes, réorganisées en six piliers de financement et 28 allocations.

Les nouvelles catégories de financement FPE sont désormais structurées comme suit :

- 1. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe (FDPSC) :** finance la majorité du personnel qui travaille dans les salles de classe, notamment les enseignantes et enseignants, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) œuvrant dans les classes de maternelle et jardin ainsi que certains aides-enseignants (AE).
- 2. Fonds pour les ressources d'apprentissage (FRA) :** finance les coûts liés au personnel qui travaille en dehors de la salle de classe et qui est généralement requis pour répondre aux besoins des élèves, tels que les enseignants-bibliothécaires et enseignantes-bibliothécaires, les techniciens et techniciennes de bibliothèque, les conseillers d'orientation, les travailleurs en santé mentale, le personnel de gestion de l'école, ainsi que les coûts non liés au personnel des salles de classe, tels que le matériel d'apprentissage et l'équipement des salles de classe.
- 3. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté (FEED) :** finance les coûts supplémentaires des programmes, des services ou de l'équipement dont les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée peuvent avoir besoin.
- 4. Fonds pour les installations scolaires (FIS) :** finance l'exploitation (y compris le nettoyage et les services publics), l'entretien, la rénovation et la réfection des bâtiments scolaires. Il fournit également un soutien supplémentaire aux élèves des collectivités rurales et dans le Nord.
- 5. Fonds pour le transport des élèves (FTE) :** finance le transport des élèves entre leur domicile à l'école.
- 6. Fonds pour l'administration des conseils scolaires (FACS) :** finance les coûts liés à la gouvernance et à l'administration qui permettent le fonctionnement du conseil scolaire, y compris ses bureaux et ses installations ainsi que les activités visant la participation des parents.

Le financement de certains programmes a été réparti entre plusieurs fonds en fonction de l'objectif des allocations :

## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

Fonds	Allocations
<b>I. FONDS POUR LA DOTATION EN PERSONNEL POUR LES SALLES DE CLASSE (FDPSC)</b>	1. FDPSC – Allocation par élève 2. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'enseignement des langues 3. Allocation pour la dotation fondée sur la situation particulière des conseils scolaires 4. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'éducation autochtone 5. Allocation supplémentaire pour la dotation – Littératie, numératie et autres programmes
<b>II. FONDS POUR LES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE (FRA)</b>	6. FRA - Allocation par élève 7. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires 8. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone 9. Allocation pour la santé mentale et le mieux-être 10. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves 11. Allocation pour l'éducation permanente et autres programmes 12. Allocation pour la gestion des écoles 13. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres
<b>III. FONDS POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ (FEED)</b>	14. FEED - Allocation par élève 15. Allocation pour besoins différenciés 16. Allocation pour mesures de soutien complexes 17. Allocation pour l'équipement spécialisé
<b>IV. FONDS POUR LES INSTALLATIONS SCOLAIRES (FIS)</b>	18. Allocation pour le fonctionnement des écoles 19. Allocation pour la réfection des écoles 20. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord
<b>V. FONDS POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES (FTE)</b>	21. Allocation pour les services de transport 22. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire 23. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application
<b>VI. FONDS POUR L'ADMINISTRATION DES CONSEILS SCOLAIRES (FACS)</b>	24. Allocation pour les conseillers scolaires et la participation des parents 25. Allocation pour la dotation des conseils scolaires 26. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central 27. Allocation pour la gestion et la vérification des données 28. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs

## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

Le Ministère a fourni une comparaison des subventions en utilisant les données de l'année 2023-2024 :

### Financement principal de l'éducation / Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves prévisions budgétaires révisées de 2023-24 (58) CS Viamonde

Financement principal de l'éducation (FPE)	2023-24 Prév. budgétaires rév.	Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins	2023-24 Prév. budgétaires rév.
Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe	118 278 082	Subvention de base pour les élèves	76 264 979
Fonds pour les ressources d'apprentissage	36 364 896	Subvention de base pour les écoles	14 805 502
Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté	24 339 207	Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	24 339 207
Fonds pour les installations scolaires	21 221 232	Subvention pour l'Enseignement des langues	30 439 410
Fonds pour le transport des élèves	22 210 826	Subvention pour l'Éducation Autochtone	625 288
Fonds pour l'administration des conseils scolaires	7 001 395	Subvention pour Raisons d'ordre géographique	11 204 227
Provision prévue <sup>2</sup>	10 439 439	Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 100 739
<b>FPE TOTAL</b>	<b>239 855 077</b>	Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 231 981
		Subvention pour la formation continue et autres programmes	
		Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	13 892 983
		Subvention pour le Transport des élèves	22 210 826
		Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires	6 721 514
		Allocation pour le Fonctionnement des écoles	17 966 472
		Redressement pour baisse des effectifs	128 963
		Allocation pour la Réfection des écoles	2 910 109
		Subvention pour les responsables en matière de programmes	1 004 961
		Fonds de soutien aux élèves	1 568 477
		Provision prévue <sup>2</sup>	10 439 439
		<b>FINANCEMENT DE BASE DES SBE</b>	<b>239 855 077</b>
		Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation	205 103
		Frais de service de la dette	4 707 406
		<b>FINANCEMENT DE BASE ET FINANCEMENT PONCTUEL DES SBE, AINSI QUE FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>244 767 586</b>
<b>Financement ponctuel et autres</b>			
Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation	205 103		
Frais de service de la dette	4 707 406		
<b>Sous-total</b>	<b>4 912 509</b>		
<b>FPE, FINANCEMENT PONCTUEL ET AUTRES</b>	<b>244 767 586</b>		

**Notes:**

1. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

2. Les totaux pour le financement principal de l'éducation pour l'année scolaire 2023-2024 comprennent une provision de planification d'éventuels changements de financement et de prévisions en cours d'année qui sont influencés par des facteurs externes et pour lesquels il existe peu de renseignements au moment de la publication.

## PRINCIPAUX CHANGEMENTS AU SUBVENTIONS

### Changements liés aux salaires

- Augmentation de 1 \$ par heure des repères salariaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation pour l'année scolaire.
- Augmentation de 1,25 % des repères salariaux des enseignantes et enseignants.
- Les repères salariaux des directeurs et des directeurs adjoints, directrices et directrices adjointes, et du personnel cadre demeurent inchangés.
- Les montants de financement pour les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés furent ajustés en conformité avec les ententes collectives négociées centralement.

## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

### Loi 124

Les changements aux repères salariaux reliés au projet de la Loi 124 seront terminés au cours de l'été. Les conseils scolaires sont attendus d'identifier une provision pour cette dépense. Les repères seront ajustés pour la préparation du budget révisée.

### Mises à jour des données issues du recensement et des données connexes et ajustements de la formule

De nombreuses entrées dans les formules ont été modifiées et mises à jour comme suit :

- le ministère commencera à appliquer progressivement, sur une période de cinq ans, les mises à jour du Recensement de 2021 de Statistique Canada;
- le ministère procède également à d'autres mises à jour des données et à des ajustements des formules afin d'aligner plus étroitement les données pertinentes sur l'intention visée par la politique, dont la plupart seront également introduites progressivement sur cinq ans afin de réduire les répercussions sur les conseils scolaires;
- les volets Conseils scolaires éloignés et ruraux du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe et du Fonds pour les ressources d'apprentissage sont actuellement mis à jour avec les données du Recensement 2021. Ces changements affectent aussi les éléments de plusieurs autres subventions telles que :
  - o les volets Réussite des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et Apprentissage par l'expérience du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe et du Fonds pour les ressources d'apprentissage ;
  - o le volet Mesures de variabilité (MV) du Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté ;
  - o le volet Priorités et exploitations locales du Fonds pour le transport des élèves ;
  - o le volet Dotation du personnel exécutif et l'Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs du Fonds pour l'administration des conseils scolaires.
- les volets Actualisation linguistique en français (ALF) du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe et du Fonds pour les ressources d'apprentissage sont actuellement mis à jour ;
- les volets Besoins démographiques du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe et du Fonds pour les ressources d'apprentissage sont actuellement mis à jour. Ces volets seront calculés à l'aide d'une nouvelle formule et d'un nouvel ensemble de données, pour mieux harmoniser avec l'intention visée par la politique et pour mieux mesurer la population d'élèves;
- le volet Plans d'action des conseils scolaires de l'Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone du Fonds pour les ressources d'apprentissage est actuellement mis à jour;



## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

- le volet Modèle statistique de prédiction pour l'enfance en difficulté (MSPED) qui soutient les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée dans le cadre du Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté est actuellement mis à jour;

### Mises à jour de la formule de financement du transport des élèves

Les repères de financement ont été mis à jour pour les autobus, le transport public, les priorités et opérations locales et la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire.

De nouveaux repères ont été présentés pour le financement distinct des véhicules destinés à une fin particulière et des taxis sous contrat.

### Transfert du financement des évaluations professionnelles vers le financement principal de l'éducation

Le financement de 127 000 \$ pour les évaluations professionnelles est transféré de ce qui était précédemment connu sous le nom de Fonds pour les priorités et les partenariats vers le financement principal de l'éducation.

### Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté

- Le financement fourni au titre du volet Somme liée à l'incidence spéciale (SIS) est basé sur une formule provisoire, le ministère continuant à travailler sur une nouvelle approche pour les années à venir.
- le financement de l'Allocation pour l'équipement spécialisé sera alloué aux conseils scolaires sur la base des deux éléments suivants :
  - o Une formule (montants de base et par élève) pour tout type d'équipement lié ou non à la technologie, ainsi que pour la formation, l'entretien et les réparations liés à cet équipement pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée.
  - o Une demande pour tout article unique (tout type d'équipement lié ou non à la technologie) de 5 000 \$ ou plus avant taxes, pour un élève ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée.

### Repères non liés au personnel

Le ministère effectue une mise à jour des coûts de 2 % pour la portion non liée au personnel du repère de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles du Fonds pour les installations scolaires, afin d'aider les conseils scolaires à gérer les augmentations des prix des produits et services de base.

### Fonds de soutien aux élèves

Le Fonds de soutien aux élèves est maintenu pour l'année scolaire 2024-2025 comme convenu dans les conventions collectives centrales 2022-2026.

## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

### Financement différencié pour l'apprentissage en ligne

Les repères sur la charge de crédits pour l'apprentissage en ligne et pour l'apprentissage en personne et à distance sont mis à jour pour la quatrième année d'un parcours pluriannuel.

### RÉFECTION ET AMÉLIORATION DES ÉCOLES

Le Ministère a annoncé le financement pour la réfection des écoles et pour l'amélioration de l'état des écoles. Le financement anticipé pour le Conseil est :

Réfection des écoles	2 984 530 \$ (2 894 813 \$ en 23/24)
Amélioration de l'état des écoles	9 772 619 \$ (9 754 308 \$ en 23/24)
<b>Total</b>	<b>12 757 149\$ (11 817 608 \$ en 23/24)</b>

### PROGRAMMES D'ÉDUCATION CIBLÉS (PEC) 2024-2025

Voici plus bas les Programmes d'éducation ciblés (PEC) 2024-2025 et le Financement aux partenaires externes (FAPE) du ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2024-2025. Les PEC et le FAPE sont une version nouvellement restructurée de l'ancien Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP).

<b>PEC</b>	<b>Montant 24-25</b>
Programme de soutiens pour la mise en place du décloisonnement	27 300 \$
Amélioration de la lecture au primaire : Outils d'évaluation de la lecture au primaire	99 200 \$
Personnel d'éducation pour appuyer les interventions en lecture	598 800 \$
Projets pilotes de formation en entrepreneuriat	30 000 \$
Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation	35 400 \$
Soutiens, formation et ressources en santé	10 600 \$
Licences et soutiens pour les programmes et les interventions en lecture	132 800 \$
Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Leaders systémiques en mathématiques au sein de chaque conseil	166 600 \$
Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Outils numériques en mathématiques	96 600 \$

## ANNONCE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE

PEC	Montant 24-25
Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles	128 800 \$
Programme de bourses pour les métiers spécialisés	11 000 \$
Subvention du personnel enseignant afin d'obtenir une qualification additionnelle (QA) pour l'éducation de l'enfance en difficulté	10 000 \$
Apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins particuliers	103 900 \$
Soutiens en santé mentale pendant l'été	132 400 \$
Infrastructures essentielles pour la sécurité physique	107 400 \$
Navigateur de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers	75 600 \$
Soutiens pour les stratégies de santé mentale – besoins émergents	10 800 \$
<b>Total - Programmes d'éducation ciblés</b>	<b>1 777 200 \$</b>

## PROJECTIONS 2024-2025

Financement principal de l'éducation pour l'année scolaire 2024-25  
(58) CS Viamonde

Financement principal de l'éducation <sup>1</sup>	2023-2024 Prév. budgétaires rév <sup>3</sup>	2024-2025 Projections	Variations de 2023-2024 à 2024-2025	Variations de 2023-2024 à 2024-2025
Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe	118 278 082	120 088 061	1 809 979	1,5%
Fonds pour les ressources d'apprentissage	36 364 896	36 609 362	244 466	0,7%
Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté	24 339 207	25 107 330	768 124	3,2%
Fonds pour les installations scolaires	21 221 232	22 337 546	1 116 314	5,3%
Fonds pour le transport des élèves	22 210 826	27 521 269	5 310 443	23,9%
Fonds pour l'administration des conseils scolaires	7 001 395	7 128 864	127 469	1,8%
Provision prévue <sup>2</sup>	10 439 439	10 659 980	220 541	2,1%
<b>Financement principal de l'éducation total</b>	<b>239 855 077</b>	<b>249 452 412</b>	<b>9 597 335</b>	<b>4,0%</b>

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2023-2024 Prév. budgétaires rév	2024-2025 Projections	Variations de 2023-2024 à 2024-2025	Variations de 2023-2024 à 2024-2025
Élémentaire	10 667	10 572	(95)	(0,9%)
Secondaire	2 432	2 486	54	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>13 099</b>	<b>13 058</b>	<b>(41)</b>	<b>(0,3%)</b>
<b>FINANCEMENT MOYEN DE BASE DES FPE PAR ÉLÈVE</b>	<b>18 312</b>	<b>19 104</b>	<b>793</b>	<b>4,3%</b>

## Notes:

- Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.
- Les totaux pour le financement principal de l'éducation pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 comprennent une provision de planification d'éventuels changements de financement et de prévisions en cours d'année qui sont influencés par des facteurs externes et pour lesquels il existe peu de renseignements au moment de la publication.
- Comprend les rajustements en cours d'exercice au financement principal de l'éducation.

# Guide du Financement principal de l'éducation : Année scolaire 2024-25

Ministère de l'Éducation de l'Ontario  
Printemps 2024

# Table des matières

Guide du Financement principal de l'éducation : Année scolaire 2024–25 .....	1
Introduction .....	4
Financement principal de l'éducation 2024–25 – répartition prévue par fonds.....	6
Financement moyen par élève .....	6
I. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe .....	8
1. Allocation par élève.....	9
2. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'enseignement des langues .....	9
3. Allocation pour la dotation fondée sur la situation particulière des conseils scolaires .....	10
4. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'éducation autochtone .....	10
5. Allocation supplémentaire pour la dotation - Littératie, numératie et autres programmes .....	10
II. Fonds pour les ressources d'apprentissage .....	12
1. Allocation par élève.....	13
2. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires .....	13
3. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone .....	13
4. Allocation pour la santé mentale et le mieux-être .....	14
5. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves .....	14
6. Allocation pour l'éducation permanente et autres programmes .....	15
7. Allocation pour la gestion des écoles .....	15
8. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres .....	16
III. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté .....	17

1. Allocation par élève .....	18
2. Allocation pour besoins différenciés .....	18
3. Allocation pour mesures de soutien complexes .....	19
4. Allocation pour l'équipement spécialisé .....	19
IV. Fonds pour les installations scolaires.....	20
1. Allocation pour le fonctionnement des écoles .....	20
2. Allocation pour la réfection des écoles.....	21
3. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord.....	21
V. Fonds pour le transport des élèves .....	22
1. Allocation pour les services de transport .....	22
2. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire.....	23
3. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application .....	23
VI. Fonds pour l'administration des conseils scolaires.....	25
1. Allocation pour les conseillers scolaires et la participation des parents.....	26
2. Allocation pour la dotation des conseils scolaires .....	27
3. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central .....	27
4. Allocation pour la gestion et la vérification des données.....	27
5. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs .....	28
Conclusion.....	29

# Introduction

Le présent guide vise à fournir un aperçu de la façon dont l'éducation est financée en Ontario par l'intermédiaire du Financement principal de l'éducation. Il comprend une description des différents fonds, de leur visée et des restrictions d'utilisation par les conseils scolaires, s'il y a lieu. Ces fonds se composent de deux parties ou plus, appelées des allocations. Ce guide définit les principales allocations de chaque fonds.

Le ministère de l'Éducation fournit environ 90 % du financement des conseils scolaires de l'Ontario par l'intermédiaire du Financement principal de l'éducation, auparavant connu sous le nom de Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Les 10 % restants proviennent d'autres sources de revenus comme les droits de scolarité des élèves (élèves étrangers ou venant de l'extérieur de la province), des activités de collecte de fonds et le financement du ministère de l'Éducation par l'intermédiaire des Programmes d'éducation ciblés, qui fournissent aux conseils scolaires un financement supplémentaire ciblé temporaire ou d'une durée limitée en fonction des priorités du gouvernement et du financement d'autres ministères à des fins précises liées à leur mandat.

Le Financement principal de l'éducation vise à :

- Adopter un fonctionnement équitable et non discriminatoire dans les quatre systèmes scolaires (public anglais, catholique anglais, public français et catholique français).
- Protéger le financement de certaines priorités, y compris l'éducation de l'enfance en difficulté, l'éducation autochtone, la sécurité et le bien-être des élèves et la santé mentale des élèves, en exigeant que la majeure partie de ce financement soit consacrée à la dotation en personnel pour les salles de classe et au soutien à l'apprentissage et en limitant les dépenses pour l'administration des conseils scolaires.
- Donner aux conseils scolaires une certaine marge de manœuvre leur permettant de décider comment les fonds seront attribués à chaque école et à chaque programme en fonction des besoins locaux.
- Responsabiliser les conseils scolaires en veillant à ce qu'ils rendent régulièrement compte de la façon dont ils dépensent les fonds reçus.

Le Financement principal de l'éducation est constitué des six fonds suivants :

- I. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe
- II. Fonds pour les ressources d'apprentissage
- III. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- IV. Fonds pour les installations scolaires, représentant environ 10% du financement total
- V. Fonds pour le transport des élèves, représentant environ 5% du financement total
- VI. Fonds pour l'administration des conseils scolaires, représentant environ 2,5 % du financement total

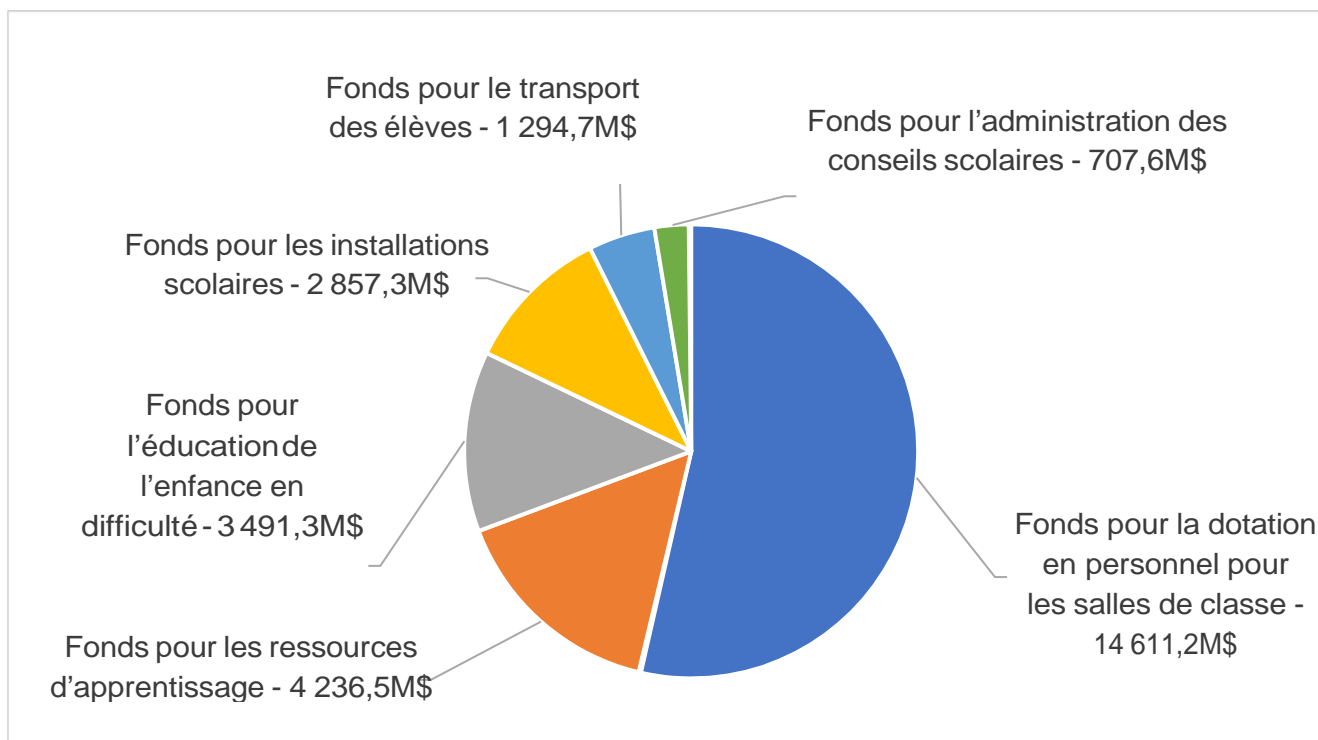
représentant plus  
de 80% du

Le Financement principal de l'éducation devrait atteindre 28,6 milliards de dollars en 2024–25, et être réparti dans les différents fonds comme illustré ci-dessous.



## Financement principal de l'éducation 2024-25 – répartition prévue par fonds

Total<sup>1</sup> : 28,64 G\$



## Financement moyen par élève

En 2024-25, le montant total du Financement principal de l'éducation devrait être de 28,6 milliards de dollars, soit une hausse de 745 millions de dollars ou de 2,7 % par rapport à l'année scolaire 2023-2024. Le financement moyen par élève devrait être de 13 852 \$.

---

<sup>1</sup> Le total comprend le montant suivant, qui n'apparaît pas dans le graphique : 52,5 millions de dollars pour les autorités scolaires et 1,4 milliards de dollars pour les montants de la provision de planification pour les changements possibles en cours d'année, qui ne sont pas inclus dans les fonds spécifiques.

Le financement moyen par élève est calculé en divisant le financement total par le nombre total d'élèves inscrits. Ce calcul peut être effectué soit au niveau provincial (sur la base des 2 millions d'élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année), soit au niveau du conseil scolaire, sur la base des inscriptions d'élèves auprès de ce dernier.

Le financement moyen par élève peut varier considérablement d'un conseil scolaire à l'autre (d'environ 12 400 \$ à 36 000 \$). Ces écarts dépendent de la taille des conseils scolaires, de la situation géographique, de facteurs socioéconomiques et d'autres facteurs qui varient d'un endroit à l'autre de la province et qui ont une incidence sur le coût de la prestation d'une éducation de qualité.

Ce guide fait état des montants de financement moyen par élève au niveau de la province et des conseils scolaires pour illustrer la fourchette de financement par élève dans la province. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif seulement, à des fins de comparaison. Ils ne reflètent pas la méthodologie utilisée pour calculer le Financement principal de l'éducation pour les conseils scolaires.

La méthodologie utilisée pour l'établissement du Financement principal de l'éducation repose sur une série de calculs effectués afin de déterminer les montants de financement pour chaque conseil scolaire de l'Ontario. Ces calculs sont décrits dans un règlement annuel pris en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Ce règlement n'est pas encore été pris. Vous devriez considérer le contenu de ce guide comme étant sous réserve du règlement relative au Financement principal de l'éducation, lorsqu'il sera pris, en supposant qu'il le soit.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [ontario.ca/fr/page/financement-des-ecoles](https://ontario.ca/fr/page/financement-des-ecoles).

## I. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe

Le Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe, qui représente environ la moitié du Financement principal de l'éducation, fournit aux conseils scolaires un financement destiné à soutenir la majorité du personnel qui travaille dans les salles de classe, y compris les enseignants, les éducateurs de la petite enfance (EPE) dans les classes de maternelle et certains aide-enseignants. Il convient de noter que la principale source de financement des aide-enseignants est le Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Ce fonds se compose de cinq allocations :

	Montant total (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation par élève	10 702,2	5 179 \$	5 130 \$ à 5 258 \$
2. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'enseignement des langues	954,5	462 \$	96 \$ à 2 572 \$
3. Allocation pour la dotation fondée sur la situation particulière des conseils scolaires	2 597,9	1,257 \$	862 \$ à 6 471 \$
4. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'éducation autochtone	21,5	10 \$	0 \$ à 1 014 \$
5. Allocation supplémentaire pour la dotation - Littératie, numératie et autres programmes	335,1	162 \$	49 \$ à 418 \$
Montant total du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe	14 611,2	\$7 071	\$6 389 à \$13 046

## 1. Allocation par élève

Cette allocation sert à financer les salaires et les avantages sociaux du personnel travaillant dans les salles de classe définies plus haut. Ce financement se base sur une classe de taille moyenne, ce qui signifie que le nombre d'élèves par éducateur (enseignant ou EPE) diffère, comme le montre le tableau ci-dessous.

	Maternelle	De la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> année	De la 4 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année
Taille moyenne des classes financées	25,57	19,8	24,5	En personne : 23 En ligne : 30
Nombre d'éducateurs financés pour chaque classe moyenne indiquée ci-dessus	1 enseignant et 1 EPE	1 enseignant	1 enseignant	1 enseignant

## 2. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'enseignement des langues

Cette allocation fournit un financement destiné au personnel qui enseigne l'anglais et le français dans les salles de classe afin d'aider les élèves à acquérir des habiletés en anglais et en français dans le cadre de différents programmes.

Conseils scolaires de langue anglaise : programmes de langue comme les programmes English as a Second Language and English Literacy Development, core French (programme de base de français), extended French (programme intensif de français) et French immersion (programme d'immersion en français).

Conseils scolaires de langue française : programmes de langue pour les élèves qui ont droit à l'enseignement en français en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et pour ceux qui ont une connaissance limitée, voire inexistante, du français.

### 3. Allocation pour la dotation fondée sur la situation particulière des conseils scolaires

Cette allocation vise à combler les écarts de coûts entre les différents conseils scolaires pour la dotation des salles de classe. Il fournit principalement du financement pour les salaires des enseignants et des EPE qui, en raison de leurs qualifications et de leur expérience, ont des salaires moyens qui diffèrent du montant financé par l'Allocation par élève mentionnée ci-dessus.

### 4. Allocation pour la dotation des salles de classe pour l'éducation autochtone

Cette allocation offre du financement au personnel enseignant en classe pour la prestation de cours de langues autochtones (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) et du cours Étude des Premières Nations, des Métis et des Inuits (de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année). Ce programme appuie la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones en plus d'enrichir les connaissances de tous les élèves et éducateurs sur l'histoire, la culture, les perspectives et les contributions autochtones.

Le financement offert au titre de ce programme est protégé de sorte à appuyer les priorités d'éducation autochtone. Tout montant non dépensé doit être consacré aux Plans d'action des conseils scolaires par l'intermédiaire de l'Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone relevant du Fonds pour les ressources d'apprentissage.

### 5. Allocation supplémentaire pour la dotation - Littératie, numératie et autres programmes

Cette allocation fournit du financement au personnel enseignant en classe pour contribuer à la réussite scolaire des élèves faisant face à des obstacles et pour offrir un soutien à la littératie et à la numératie. Cette allocation vise à favoriser des résultats plus équitables pour les élèves de différentes façons :

- Du personnel qui appuie l'apprentissage par l'expérience et en plein air et des programmes adaptés aux besoins locaux des élèves.

- Des enseignants pour la réussite des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dont le but est d'offrir des occasions aux élèves afin de renforcer leur participation dans les écoles secondaires, de les aider à réunir les conditions pour l'obtention de leur diplôme et de les soutenir dans la transition vers l'éducation postsecondaire.
- Des enseignants pour la réussite des élèves et littératie et numératie en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, qui offrent un enseignement direct et suivent les progrès des élèves faisant face à des obstacles pour améliorer leur rendement scolaire.

## II. Fonds pour les ressources d'apprentissage

Le Fonds pour les ressources d'apprentissage fournit aux conseils scolaires un financement destiné à couvrir les coûts de dotation habituellement requis en dehors des salles de classe pour répondre aux besoins des élèves ainsi que les coûts autres que ceux liés à la dotation des salles de classe, notamment pour le matériel d'apprentissage et l'équipement des salles de classe. Ce fonds se compose de huit allocations :

	Financement total prévu (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation par élève	1 463,3	708 \$	596 \$ à 757 \$
2. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires	387.6	188 \$	95 \$ à 2 ,269 \$
3. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone	136.2	66 \$	42 \$ à 556 \$
4. Allocation pour la santé mentale et le mieux-être	87.2	42 \$	22 \$ à 826 \$
5. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves	58.6	28 \$	20 \$ à 174 \$
6. Allocation pour l'éducation permanente et autres programmes	178.4	86 \$	10 \$ à 238 \$
7. Allocation pour la gestion des écoles	1 647,4	797 \$	716 \$ à 2 293 \$
8. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres	277.8	134 \$	\$55 \$ à \$1 142 \$
Montant total du Fonds pour les ressources d'apprentissage	4 236,5	2 050 \$	1 758 \$ à 7 357 \$

## 1. Allocation par élève

Cette allocation fournit du financement pour le matériel et les ressources des salles de classe (fournitures, ordinateurs, manuels, appareils technologiques pour les élèves, licences de logiciels éducatifs et connexion à large bande) ainsi que pour divers membres du personnel qui soutiennent les élèves en dehors des salles de classe (travailleurs auprès des enfants et des jeunes, enseignants-bibliothécaires/techniciens, enseignants-conseillers en orientation).

## 2. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires

Cette allocation fournit aux conseils scolaires du financement pour l'achat de matériel et de ressources supplémentaires pour les salles de classe, comme des manuels scolaires, afin d'appuyer des programmes de langue comme les programmes English as a Second Language and English Literacy Development, core French (programme de base de français), extended French (programme intensif de français) et French immersion (programme d'immersion en français). Cette allocation comprend également des fonds pour du personnel supplémentaire, notamment dans les bibliothèques des écoles primaires, ainsi que des ressources supplémentaires en fonction de situations particulières, comme le fait que le coût de l'éducation soit plus élevé dans les collectivités éloignées et rurales.

## 3. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone

Cette allocation fournit du financement aux programmes en phase avec le *Plan d'action du conseil scolaire (Éducation autochtone)* ainsi qu'aux initiatives visant à soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones, ainsi qu'à renforcer la connaissance de l'ensemble des élèves et des éducateurs sur l'histoire, la culture, les perspectives et les contributions des Autochtones. Cette allocation comprend du financement destiné à un leader pour l'éducation autochtone travaillant à temps plein pour apporter un soutien essentiel aux programmes et aux initiatives visant à appuyer la réussite scolaire et le bien-être des élèves des



Premières Nations, métis et inuit, ainsi qu'à la réduction des écarts de rendement entre les élèves autochtones et les autres. À cette fin, la personne occupant le poste de leader pour l'éducation autochtone travaillera en étroite collaboration avec les directions des conseils scolaires et les conseils de l'éducation autochtone.

Le financement offert au titre de cette allocation est protégé de sorte à appuyer les priorités d'éducation autochtone. Tout montant non dépensé doit être consacré aux Plans d'action des conseils scolaires.

#### 4. Allocation pour la santé mentale et le mieux-être

Cette allocation sert à financer diverses initiatives et mesures de dotation pour la santé mentale et le mieux-être des élèves. Elle comprend des fonds pour un responsable en matière de santé mentale ayant pour mandat de collaborer avec l'administration des écoles et des conseils scolaires, les éducateurs, les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire et les partenaires communautaires. Elle comprend également des fonds pour des professionnels de la santé mentale réglementés dans les écoles secondaires ainsi que pour du soutien en santé mentale pour les élèves, comme des professionnels pouvant les soutenir directement. Elle vise également à renforcer la formation en littératie professionnelle des éducateurs, du personnel et des responsables de système, à offrir de la formation et de l'apprentissage professionnels à tous les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire et à accroître la collaboration avec les prestataires de services de santé mentale de la communauté afin de garantir un meilleur accès aux ressources de soutien en plus des services que fournit l'école ou le conseil scolaire.

Le financement octroyé au titre de cette allocation doit servir à appuyer la santé mentale et le mieux-être. Tout montant non dépensé doit être conservé et consacré à la santé mentale et au mieux-être par la suite.

#### 5. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves

Cette allocation sert à financer des activités et du personnel comme des travailleurs sociaux, des travailleurs auprès des enfants et des jeunes, des psychologues, des

aide-enseignants et des conseillers en assiduité, dont le rôle est essentiel pour la prévention et la réduction des facteurs de suspension ou d'expulsion auprès des élèves à risque. Elle sert également à soutenir des programmes de promotion du bien-être et de la sécurité des élèves, comme des programmes à l'intention des élèves renvoyés ou suspendus pour de longues périodes, ainsi que des activités de prévention et d'intervention destinées aux élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui ont un comportement inapproprié ou qui risquent d'être suspendus ou renvoyés. Cette allocation offre par ailleurs du financement à 46 écoles secondaires urbaines et prioritaires identifiées par le Ministère dans 12 conseils scolaires de la région du grand Toronto et de Hamilton, de London, d'Ottawa, de Waterloo et de Windsor pour des programmes et des initiatives qui soutiennent les élèves à risque.

Les fonds accordés au titre de cette allocation ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues. Tout montant non dépensé doit être conservé et consacré à la sécurité et au bien-être des élèves par la suite.

## 6. Allocation pour l'éducation permanente et autres programmes

Cette allocation sert à financer des programmes en dehors du programme ordinaire de jour afin de soutenir la réussite des élèves et de combler les lacunes d'apprentissage, y compris la formation des adultes, les cours d'été, et les programmes de tutorat offerts avant et après les classes, les fins de semaine et l'été, qui représentent un complément d'aide pour les élèves n'atteignant pas la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques. L'allocation sert à financer aussi les programmes de langues internationales et autochtones dans les écoles primaires. Pour connaître tous les programmes offerts, les parents sont invités à communiquer avec leur école locale.

## 7. Allocation pour la gestion des écoles

Cette allocation offre du financement pour la direction et la gestion des écoles et leurs coûts connexes ainsi que du financement pour soutenir l'apprentissage à distance. Elle vise à financer les éléments suivants :

- Les salaires et les avantages sociaux de la direction, de la direction adjointe et du personnel de soutien administratif des écoles physiques.
- Les fournitures de bureau des écoles physiques.
- Les salaires et les avantages sociaux de la direction, de la direction adjointe, du personnel de soutien administratif et du personnel des technologies de l'information pour l'apprentissage à distance.

## 8. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres

Cette allocation sert à financer les postes de leaders en matière de programmes, soit les leaders pour l'efficacité des écoles, les leaders pour la réussite des élèves, les leaders pour la petite enfance et les personnes-ressources en apprentissage et en enseignement par la technologie. Cette allocation aide également les conseils scolaires à offrir une vaste gamme de programmes adaptés aux besoins locaux de leurs élèves, comme des programmes de nutrition et d'aide aux devoirs, ainsi que des programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS), qui permettent aux élèves de personnaliser leurs études en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins, en axant leur apprentissage dans un secteur économique particulier, qui pourrait constituer un choix de carrière future.

### III. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Ce fonds appuie l'amélioration des résultats des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Il couvre les coûts supplémentaires des programmes, des services et de l'équipement dont ces élèves ont besoin.

Les conseils scolaires ne peuvent utiliser le Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté que pour financer des programmes, des services et de l'équipement d'éducation de l'enfance en difficulté. Tout montant non dépensé doit être conservé et consacré à l'éducation de l'enfance en difficulté par la suite.

Les conseils scolaires disposent d'une certaine marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds alloués pour l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres fonds afin d'appuyer leurs politiques et priorités en matière d'éducation de l'enfance en difficulté puisqu'ils connaissent mieux leurs élèves et leurs communautés que quiconque. Ils sont aussi les mieux placés pour répondre aux besoins locaux lors de l'établissement des priorités budgétaires et de la détermination des programmes, des services ou des équipements destinés à soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté. Ce fonds se compose de quatre allocations :

	Financement total prévu (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation par élève	1 751,4	848 \$	787 \$ à 985 \$
2. Allocation pour besoins différenciés	1 293,9	626 \$	505 \$ à 3 566 \$
3. Allocation pour mesures de soutien complexes	311,9	151 \$	27 \$ à 1 407 \$
4. Allocation pour l'équipement spécialisé	134,1	65 \$	54 \$ à 412 \$
Montant total du Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté	3 491,3	1 690 \$	1 483 \$ à 5 747 \$

## 1. Allocation par élève

L'Allocation par élève offre du financement à tous les conseils scolaires pour les aider à couvrir les coûts de l'aide supplémentaire offerte aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Ce financement est principalement destiné aux coûts de dotation (enseignants, aide-enseignants, personnel professionnel ou paraprofessionnel, comme des enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté, des orthophonistes, des ergothérapeutes et des psychologues), au perfectionnement professionnel et au matériel d'apprentissage.

## 2. Allocation pour besoins différenciés

Cette allocation vise à combler les variations entre les différents conseils scolaires en ce qui concerne les élèves qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation, la nature de ces besoins et la capacité des conseils scolaires à répondre à ces besoins.

Cette allocation prévoit aussi du financement pour la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire dans tous les conseils scolaires, pour le renforcement de leurs capacités ainsi que pour soutenir les évaluations d'éducation de l'enfance en difficulté et pour aider le personnel enseignant, les aide-enseignants et d'autres membres du personnel à comprendre les besoins uniques des élèves et à s'y adapter.

Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour répondre aux priorités locales en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, notamment en embauchant du personnel éducatif, professionnel ou paraprofessionnel destiné à soutenir les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation ou aux fins d'interventions et de programmes fondés sur des données probantes ou encore de mesures de soutien à la transition.

Enfin, ce financement contribue à accroître la participation des élèves, à combler les lacunes d'apprentissage et à veiller à ce que les élèves soient prêts pour la transition vers un programme de 9<sup>e</sup> année décloisonnée.

### 3. Allocation pour mesures de soutien complexes

Cette allocation offre du financement destiné à soutenir les élèves ayant des besoins exceptionnellement élevés qui nécessitent plus de deux employés à temps plein pour que leurs besoins en matière de santé et (ou) de sécurité et ceux des autres personnes fréquentant la même école puissent être couverts.

Cette allocation donne également aux conseils scolaires la possibilité de recruter du personnel spécialisé en analyse comportementale appliquée (ACA), de leur fournir des occasions de formation qui renforceront la capacité des conseils scolaires en matière d'ACA et d'offrir des programmes après l'école en vue du développement des compétences à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme et à d'autres élèves ayant des besoins liés à l'éducation de l'enfance en difficulté.

Cette allocation procure en outre aux conseils scolaires des fonds pour les programmes d'éducation destinés aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire qui ne peuvent pas fréquenter l'école ordinaire en raison de leur besoin de base concernant un traitement ou d'une ordonnance d'un tribunal leur imposant de purger une peine de garde ou de détention.

### 4. Allocation pour l'équipement spécialisé

Cette allocation offre un financement devant contribuer à couvrir les coûts de l'équipement essentiel requis pour aider les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation (ascenseurs, tables à langer, logiciels spécialisés, lecteurs d'écran, équipement sensoriel). Cette allocation est accordée aux conseils scolaires sous forme d'un montant de base et d'un montant par élève. En outre, elle prévoit que certains articles d'équipement spécialisés peuvent faire l'objet d'un remboursement. Les critères d'admissibilité à cette allocation sont énoncés dans le document *Allocation pour l'équipement spécialisé (AES) : directives pour 2024–25, Printemps 2024*.

## IV. Fonds pour les installations scolaires

Ce fonds offre aux conseils scolaires du financement pour le fonctionnement, l'entretien, la rénovation et la réfection des bâtiments scolaires. Il prévoit également du financement supplémentaire pour les élèves des collectivités rurales et du Nord. Ce fonds se compose de trois allocations :

	Financement total prévu (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation pour le fonctionnement des écoles	2 455,4	1 188 \$	1 071 \$ à 4 462 \$
2. Allocation pour la réfection des écoles	378,7	183 \$	135 \$ à 1 195 \$
3. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord	23,2	11 \$	0 \$ à 156 \$
Montant total du Fonds pour les installations scolaires	2857,3	1,383 \$	1,211 \$ à 5,812 \$

### 1. Allocation pour le fonctionnement des écoles

Cette allocation sert à financer le personnel qui se charge de l'entretien et du nettoyage des écoles ainsi que les coûts de fonctionnement des écoles, comme le chauffage et l'éclairage. Les conseils scolaires peuvent être admissibles à un financement supplémentaire qui tient compte des coûts des écoles qui sont éloignées les unes des autres et qui ne sont pas utilisées au maximum de leur capacité. Cette allocation prévoit également des fonds destinés à aider les conseils scolaires à réduire les tarifs des locaux scolaires utilisés par la collectivité en couvrant une partie des coûts liés à l'ouverture prolongée des locaux.

## 2. Allocation pour la réfection des écoles

Cette allocation vise à financer les coûts d'entretien et de réfection des bâtiments scolaires, notamment les réparations ainsi que les améliorations des systèmes de ventilation et de l'accessibilité. Les conseils scolaires peuvent être admissibles à un financement supplémentaire qui tient compte des coûts pour les écoles qui sont éloignées les unes des autres et qui ne sont pas utilisées au maximum de leur capacité.

## 3. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord

Cette allocation vise à améliorer davantage l'éducation des élèves des collectivités rurales et du Nord. Elle peut notamment être utilisée pour améliorer les programmes et les services de soutien dans les écoles rurales (immersion en français, éducation artistique, orientation), pour assurer le fonctionnement des écoles rurales ou encore pour améliorer les options de transport des élèves, par exemple au moyen d'un service d'autobus à une heure plus tardive.

Les conseils scolaires doivent rendre compte publiquement des dépenses engagées au titre de l'Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord et mentionner dans quelles écoles elles ont été effectuées.

Si les dépenses d'un conseil scolaire pour le transport des élèves et les installations scolaires dépassent le montant du financement fourni au titre du Fonds pour le transport des élèves et du Fonds pour les installations scolaires, il peut utiliser jusqu'à 5% du financement total provenant du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe, du Fonds pour les ressources d'apprentissage et du Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour ces dépenses.



## V. Fonds pour le transport des élèves

Ce fond offre du financement aux conseils scolaires pour qu'ils assurent le transport des élèves (aller-retour maison-école). Ce fonds se compose de trois allocations :

	Financement total prévu (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation pour les services de transport	1 286,5	623 \$	297 \$ à 2 301 \$
2. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	2,1	1 \$	1 \$ à 5 \$
3. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application	6,1	3 \$	0 \$ à 26 \$
Montant total du Fonds pour le transport des élèves	1 294,7	627 \$	302 \$ à 2 303 \$

### 1. Allocation pour les services de transport

Cette allocation offre du financement pour l'utilisation d'autobus scolaires et de véhicules spécialisés visés par un contrat pour des services de transport des élèves, qui englobent les coûts liés aux véhicules, au carburant et aux conducteurs ainsi que l'utilisation du transport en commun pour les élèves du secondaire.

Admissibilité au financement en fonction de la distance entre le domicile et l'école

Au titre de ce financement, la distance entre l'adresse principale de l'élève et l'école désignée est déterminée sur la base de l'année scolaire :

	Maternelle/Jardin d'enfants	De la 1 <sup>re</sup> à la 8 <sup>e</sup> année	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année
Seuil d'admissibilité	0,8 km ou plus	1,6 km ou plus	3,2 km ou plus

Dans les cas où l'élève ne répond pas aux critères du seuil lié à la distance entre le domicile et l'école indiqués ci-dessus, d'autres critères peuvent s'appliquer en fonction des besoins locaux :

- a. Élève ayant des besoins particuliers en matière de transport : Un élève peut être admissible au transport scolaire sur décision du conseil scolaire, si l'élève a de documents approuvés ou encore parce qu'il participe à un programme spécialisé désigné ou fréquente un centre de traitement local approuvé.
- b. Conditions dangereuses durant le trajet à pied : Élèves qui, s'ils devaient marcher entre leur domicile et l'école, pourraient être exposés à différents risques, comme des routes à voies multiples, des passages à niveau ou encore l'absence de trottoirs.

## 2. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire

Cette allocation offre un financement aux conseils scolaires qui fournissent une formation normalisée sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire dans le cadre du contrat conclu par l'intermédiaire du Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO).

## 3. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application

Cette allocation offre du financement destiné à couvrir les dépenses engagées pour le transport des élèves vers les écoles provinciales et d'application en fonction des dépenses déclarées par les conseils scolaires, comme approuvé par le ministère.

Si les dépenses d'un conseil scolaire pour le transport des élèves et les installations scolaires dépassent le montant du financement fourni au titre du Fonds pour le transport des élèves et du Fonds pour les installations scolaires, il peut utiliser jusqu'à 5% du financement total provenant du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe, du Fonds pour les ressources d'apprentissage et du Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour ces dépenses.

## VI. Fonds pour l'administration des conseils scolaires

Ce fonds fournit aux conseils scolaires du financement pour les frais d'administration et de gestion qu'ils doivent engager pour leur bon fonctionnement, y compris pour leurs bureaux et leurs installations, ainsi que pour les activités de participation des parents.

Les dépenses engagées pour les conseils scolaires aux fins de leur administration sont assujetties à un plafond de sorte à être consacrées en priorité aux élèves.

Ce fonds se compose de cinq allocations :

	Financement total prévu (en millions de dollars)	Financement provincial moyen par élève	Fourchette de financement des conseils scolaires par élève
1. Allocation pour les conseillers scolaires et la participation des parents	17,1	8 \$	4 \$ à 220 \$
2. Allocation pour la dotation des conseils scolaires	639,1	309 \$	258 \$ à 2 968 \$
3. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central	6,1	3 \$	0 \$ à 208 \$
4. Allocation pour la gestion et la vérification des données	26,8	13 \$	3 \$ à 268 \$
5. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs	18,5	9 \$	0 \$ à 117 \$
Montant total du Fonds pour l'administration des conseils scolaires	707,6	342 \$	266 \$ à 3 583 \$

## 1. Allocation pour les conseillers scolaires et la participation des parents

Cette allocation offre du financement destiné aux conseillers et aux élèves conseillers ainsi qu'aux activités de participation des parents. Le financement accordé aux conseillers des conseils scolaires est fonction du nombre de conseillers et couvre leurs allocations, leurs dépenses, les frais de leurs réunions et leur perfectionnement professionnel (comme les conférences).

Le financement accordé pour la participation des parents vise à appuyer les activités de participation des parents du comité de participation des parents du conseil scolaire, des conseils d'école et des parents. Tous les conseils scolaires de l'Ontario doivent avoir un tel comité. Un comité de participation des parents a pour but d'appuyer, d'encourager et d'accroître la participation des parents au sein du conseil scolaire afin d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves.

Chaque conseil scolaire reçoit un montant de base de 5 000 \$ et un montant par élève pour appuyer ses comités de participation des parents.

Au niveau scolaire, grâce à la participation active des parents, les conseils scolaires cherchent à améliorer le rendement des élèves et à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents. Ce financement sera accordé pour appuyer le travail de chaque conseil scolaire. Les conseils scolaires recevront un montant de 500 \$ par école<sup>2</sup> afin d'appuyer les conseils d'école.

De plus, tous les conseils scolaires recevront un montant de base de 1 500 \$ plus 500 \$ par école pour appuyer des initiatives visant à définir les besoins des parents locaux et à y répondre ainsi qu'à éliminer les obstacles qui empêchent les parents de participer pleinement à l'apprentissage et au progrès scolaires de leurs enfants. Il est essentiel de veiller à ce que les parents aient accès à des moyens inclusifs afin de soutenir leur engagement. Les conseils scolaires doivent allouer ce financement

---

<sup>2</sup> Un financement supplémentaire de 500 \$ est accordé dans certains cas pour les écoles combinées primaires et secondaires, en fonction du nombre d'élèves inscrits.

en consultation avec leur comité de participation des parents afin de déterminer les priorités pour un financement local, équitable et inclusif et de s'aligner sur ces priorités.

## 2. Allocation pour la dotation des conseils scolaires

Cette allocation appuie la dotation et le fonctionnement des conseils scolaires en offrant du financement pour la direction et le personnel des conseils scolaires, ainsi que pour les fournitures et les services connexes. Cette allocation tient compte des fonctions principales que tous les conseils scolaires, sans égard à leur taille, doivent exécuter, et comprend des fonds destinés à appuyer le salaire, les avantages sociaux et les autres coûts du directeur de l'éducation et d'autres cadres supérieurs, et du personnel des ressources humaines, des finances, de la rémunération, des achats et l'approvisionnement ainsi que de la technologie de l'information.

## 3. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central

Cette allocation fournit des fonds aux conseils scolaires pour qu'ils puissent payer les droits de soutien des activités de leurs associations d'employeurs respectives pour soutenir les relations de travail, y compris la participation au processus de négociation centrale. En vertu de la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, les associations d'employeurs sont désignées pour représenter les conseils scolaires dans les négociations centrales avec les syndicats des enseignantes et enseignants et des travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation.

## 4. Allocation pour la gestion et la vérification des données

Cette allocation fournit des fonds pour appuyer un certain nombre d'activités de vérification et de gestion des données des conseils scolaires, comme la préparation et la déclaration à la province des données financières nécessaires aux fins de la préparation des états financiers consolidés, pour que les équipes de vérification interne régionales puissent collaborer avec la direction des conseils scolaires et

effectuer des vérifications qui attestent du fonctionnement des conseils scolaires, et pour des activités qui aideront les conseils scolaires à renforcer leur capacité et à mieux gérer l'information et les données probantes en vue d'éclairer les décisions du conseil concernant l'administration des écoles et les pratiques en classe.

## 5. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs

Cette allocation offre des fonds destinés à aider les conseils scolaires tandis qu'ils adaptent leurs structures de coûts à la baisse des effectifs. Plus de la moitié des revenus des conseils scolaires repose sur l'effectif. Cependant, les dépenses des conseils scolaires ne diminuent pas de manière directement proportionnelle à la baisse des effectifs. Alors que certains coûts peuvent être redressés facilement (les dépenses pour les titulaires de salle de classe peuvent par exemple être réduites en réorganisant les classes), d'autres ne peuvent être redressés aussi rapidement. Cette allocation vient reconnaître le temps supplémentaire dont les conseils scolaires ont besoin.

## Conclusion

Déterminer la meilleure façon d'affecter le financement et d'utiliser efficacement les fonds publics dans notre système scolaire est un processus continu.

Si nous voulons que notre système d'éducation soit efficace, nous devons rester vigilants et recueillir de l'information sur l'évolution des besoins des élèves, sur l'augmentation des coûts des conseils scolaires et sur le degré d'efficacité de nos méthodes de financement dans le soutien du rendement des élèves.

Le présent guide donne un aperçu des différents fonds et allocations offerts ainsi que de leurs objectifs. Il n'a pas pour but de décrire les obligations juridiques entourant les montants de financement ou leur utilisation. Les personnes qui aimeraient obtenir ce genre d'information peuvent consulter les règlements régissant le Financement principal de l'éducation. Le Guide technique pour les conseils scolaires, 2024–25 fournit des renseignements supplémentaires qui ne figurent pas dans le présent document concernant le calcul des fonds et des allocations.

Pour obtenir de l'information complémentaire sur la responsabilité financière des conseils scolaires, vous pouvez également consulter le site

<https://www.ontario.ca/fr/page/la-responsabilite-financiere-dans-le-systeme-deducation>.



Dotation du personnel élémentaire  
 Budget 2024-2025

	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Bibliothéconome	Personnel d'entretien	Secrétariat	Surveillance du midi
<b>Simcoe</b>									
La Pinède	1,00		7,50	2,00	2,00	0,40	1,50	1,00	0,29
La Source	1,00	0,00	15,00	7,00	2,00	0,60	2,63	1,00	0,57
Le Caron 7-8			4,50	1,00					0,14
Roméo-Dallaire 7-8			7,50	4,00					0,29
Saint-Joseph	1,00		15,00	3,00	2,00	0,60	1,88	1,00	0,43
<b>Durham</b>									
Antonine-Maillet	1,00		13,00	6,00	2,00	0,40	2,00	1,00	0,43
Ronald-Marion élém.	1,00	0,50	19,50	8,00	2,00	1,00		1,50	0,71
Ronald-Marion 7-8			8,00	3,50					0,44
Viola-Léger	1,00		11,00	2,50	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
<b>York</b>									
Chantal-Benoit	1,00		7,00	1,50	1,00	0,20	1,50	1,00	0,14
La Fontaine	1,00		8,50	1,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
La Moraine	1,00		8,50	1,00	1,00	0,40	1,63	1,00	0,29
Norval-Morrisseau 7-8			4,50	0,50					0,14
<b>Grand Toronto</b>									
Alexandre-Dumas	1,00		11,00	5,00	2,00	0,40	2,00	1,00	0,57
Charles-Sauriol	1,00	0,50	22,00	3,00	3,00	1,00	4,50	2,00	0,71
Collège français 7-8			3,50	2,00					0,14
Étienne-Brûlé 7-8			6,50	7,00					0,29
Félix-Leclerc	1,00		11,50	2,50	2,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Gabrielle-Roy	1,00		17,00	4,00	2,00	0,80	3,63	1,50	0,43
Jeanne-Lajoie	1,00	0,50	22,00	9,00	2,00	1,00	3,75	1,50	0,72
La Mosaïque	1,00	1,00	29,50	7,00	4,00	1,00	3,75	2,50	1,31
Laure-Rièse	1,00		11,00	4,50	1,00	0,40	2,00	1,00	0,58
Mathieu-da-Costa	1,00		10,00	3,50	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Micheline-Saint-Cyr	1,00		13,00	3,50	2,00	0,60	1,88	1,00	0,29
Paul-Demers	1,00		11,00	3,00	1,00	0,40	1,63	1,00	0,29
Pierre-Elliott-Trudeau	1,00	0,50	21,50	3,00	3,00	1,00	3,00	2,00	0,85
Toronto Ouest 7-8			11,50	1,00					0,29
Michelle-O'Bonsawin 7-8			8,50	3,00					0,29
<b>Dufferin Peel</b>									
Carrefour des jeunes	1,00	0,50	21,50	9,00	3,00	1,00	3,50	2,00	0,85
Horizon Jeunesse	1,00		14,00	3,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Jeunes sans frontières 7-8			9,50	3,00					0,72
Le Flambeau	1,00	0,50	18,50	5,00	2,00	0,80	2,88	1,50	0,57
Quatre-Rivières	1,00		11,00	2,00	1,00	0,40	2,50	1,00	0,29
<b>Halton</b>									
Du Chêne	1,00		11,50	2,50	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Dyane-Adam	1,00		10,00	5,00	1,00	0,40	3,50	1,00	0,29
Gaétan-Gervais 7-8			7,50	2,00					0,29
Patricia-Picknell	1,00		7,50	2,50	1,00	0,40	1,63	1,00	0,43

### Dotation du personnel élémentaire Budget 2024-2025

Renaissance	1,00		14,00	2,50	2,00	0,60	1,88	1,00	0,43
<b>Hamilton</b>									
Georges-P.-Vanier 7-8			3,00	2,00					0,14
Pavillon de la jeunesse	1,00		18,50	6,50	3,00	0,80	1,75	1,50	0,43
<b>Guelph</b>									
L'Odyssée	1,00		10,00	2,50	1,00	0,40	1,75	1,00	0,29
<b>Waterloo</b>									
David-Saint-Jacques 7-8			6,00	2,00					0,14
L'Harmonie	1,00	0,00	18,50	4,00	2,00	0,80	2,50	1,50	0,43
<b>Niagara</b>									
Franco-Niagara élém.		1,00	7,50	4,00	1,00	0,20		0,50	0,29
Franco-Niagara 7-8			5,50	1,00					0,14
LaMarsh	1,00		13,00	6,00	1,00	0,60	2,50	1,00	0,43
L'Héritage	1,00		11,50	6,00	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
Nouvel Horizon	1,00		11,00	3,00	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
<b>London</b>									
Gabriel-Dumont 7-8			10,00	4,00					0,43
La Pommerai	1,00	0,50	25,00	7,00	3,00	1,00	3,50	2,00	0,57
La Tamise	1,00		14,00	4,00	2,00	0,60	2,75	1,00	0,43
Marie-Curie	1,00		14,00	4,00	2,00	0,60	2,50	1,00	0,43
<b>Lambton/Kent</b>									
Franco-Jeunesse 7-8			3,00						0,14
Les Rapides	1,00		10,00	2,00	2,00	0,40	2,00	1,00	0,29
<b>Windsor</b>									
Lamothe-Cadillac 7-8			4,50	1,00					0,14
L'Envolée	1,00		11,00	2,00	2,00	0,40	2,88	1,00	0,29
Louise-Charron	1,00		7,50	1,50	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
<b>Autres</b>									
Personnel à assigner			4,00	5,00	2,00				
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires			4,00	4,00					
Accompagnement			7,00						
ViaVirtuel (LOCH)			4,00	0,50					
<b>Total général</b>	<b>40,00</b>	<b>5,50</b>	<b>686,50</b>	<b>210,50</b>	<b>74,00</b>	<b>23,40</b>	<b>92,88</b>	<b>49,00</b>	<b>22,26</b>

Dotation du personnel secondaire  
 Budget 2024-2025

	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Bibliothéconome	Personnel d'entretien	Secrétariat
<b>Simcoe</b>							
Le Caron	1,00	0,33	11,17	2,00	1,00	2,50	1,50
Roméo-Dallaire	1,00	0,67	15,33	4,00	1,00	3,00	1,50
<b>Durham</b>							
Ronald-Marion sec.	1,00	1,00	18,50	4,50	1,00	5,88	2,00
<b>York</b>							
Norval-Morrisseau	1,00	0,33	11,17	2,00	1,00	2,00	1,50
<b>Grand Toronto</b>							
Collège français	1,00	0,67	13,83	3,00	1,00	2,50	1,50
Étienne-Brûlé	1,00	0,67	18,83	7,00	1,00	3,63	2,00
Toronto Ouest	1,00	1,00	17,00	2,00	1,00	4,00	2,00
Michelle-O'Bonsawin	1,00	0,67	7,83	1,00	1,00	2,88	1,50
<b>Dufferin Peel</b>							
Jeunes sans frontières	1,00	1,33	24,17	4,00	1,50	4,50	2,50
<b>Halton</b>							
Gaétan-Gervais	1,00	0,67	16,33	3,00	1,00	2,75	2,00
<b>Hamilton</b>							
Georges-P.-Vanier	1,00	0,00	11,00	3,50	1,00	2,63	1,00
<b>Niagara</b>							
Franco-Niagara	1,00	0,33	13,67	2,00	0,80	4,00	1,50
<b>Waterloo</b>							
David-Saint-Jacques	1,00	0,67	11,83	2,00	1,00	2,50	1,50
<b>London</b>							
Gabriel-Dumont	1,00	1,33	21,17	3,00	1,50	3,75	2,50
<b>Lambton/Kent</b>							
Franco-Jeunesse	1,00		6,50	1,00	0,40	1,50	1,00
<b>Windsor</b>							
Lamothe-Cadillac	1,00	0,67	14,33	2,00	1,00	2,50	1,50
<b>Autres</b>							
Personnel à assigner				0,00			
Cours en ligne			4,00				
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires			1,00	1,00			
Accompagnement			3,00				
Bureau administratif de Welland						1,00	
Siège social (Toronto)						1,00	
Centre de formation						1,00	
Chargés entretien						4,00	
Concierges régionale						2,00	
<b>Total général</b>	<b>16,00</b>	<b>10,34</b>	<b>240,66</b>	<b>47,00</b>	<b>16,20</b>	<b>59,50</b>	<b>27,00</b>

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : SORTIES ÉDUCATIVES**

---

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

**DÉFINITION**

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu l'extérieur de la province ou hors du pays.

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

***Denholm, Québec***

<b>Lieu :</b>	Denholm, Québec (Camp Air-Eau-Bois)
<b>École :</b>	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr
<b>Date :</b>	19 au 21 juin 2024
<b>Niveau d'études :</b>	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année
<b>Nombre d'élèves :</b>	41
<b>But du voyage :</b>	Sortie de fin d'année en lien avec l'apprentissage par expérience dans la nature.
<b>Coût par élève :</b>	\$ 349
<b>Montant défrayé par l'élève :</b>	\$ 199 (avec les levées de fonds – 3155\$)
<b>Montant défrayé par l'école :</b>	\$ 272.72\$ (hôtel chauffeur d'autobus déjà inclus dans le montant total de l'activité)
<b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>	\$ 3000
<b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>	\$
<b>Montant défrayé par une autre subvention :</b>	\$
<b>Coût total de l'activité :</b>	\$ 14 312

**Espagne - Portugal**

<b>Lieu :</b>	Espagne et Portugal
<b>École :</b>	École secondaire David-Saint-Jacques et l'École secondaire Gaétan-Gervais
<b>Date :</b>	12 jours - Congé de mars en 2026 (Approximativement du 6 au 17 mars 2026)
<b>Niveau d'études :</b>	11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année
<b>Nombre d'élèves :</b>	35 (chiffre approximatif)
<b>But du voyage :</b>	Voyage culturel et de découverte. Favoriser le développement de la citoyenneté globale en offrant aux élèves une expérience immersive au Portugal et en Espagne. Ce voyage permettra aux élèves d'explorer la francophonie mondiale ainsi que l'art, la culture et l'histoire des régions visitées
<b>Coût par élève :</b>	5 014 \$
<b>Montant défrayé par l'élève :</b>	5 014 \$ (sans levées de fonds prévues)
<b>Montant défrayé par l'école :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par une autre subvention :</b>	0 \$
<b>Coût total de l'activité :</b>	175 490 \$

Les sorties proposées respectent la politique 3,202 du Conseil scolaire Viamonde sur les sorties éducatives.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

**QUE** la demande pour la sortie à Denholm au Québec de l'École élémentaire Micheline-Saint-Cyr et la sortie en Espagne et au Portugal des Écoles secondaires David-Saint-Jacques et Gaétan-Gervais soit approuvée.

**Préparé par :**

Les surintendants de l'éducation,  
*Roland Desloges*  
*Hugues Kamga Wambo*  
*Olivier St-Maurice*

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
*Michel Laverdière*

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

DATE : 3 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****OBJET : Sortie éducative****Mise en contexte :**

Les élèves de 12<sup>e</sup> année, de l'École secondaire de Lamothe-Cadillac, proposent un voyage permettant à la fois de célébrer la fin du secondaire et de consolider des apprentissages historiques, géographiques et culturels.

<b>Lieu :</b>	Montréal et la Ville de Québec
<b>École :</b>	École secondaire de Lamothe-Cadillac
<b>Date :</b>	21 au 24 mai 2024
<b>Niveau d'études :</b>	12 <sup>e</sup> année
<b>Nombre d'élèves :</b>	18
<b>But du voyage :</b>	Voyage culturel et de découverte pour célébrer la fin du secondaire dont les activités décrites ci-dessous sont en lien avec la géographie, l'histoire, l'éducation physique et les activités de plein air - Visite du Parc La Ronde à Montréal. À la Ville de Québec, visite du Parc de la Chute de Montmorency, randonnée de découverte sur l'Île d'Orléans et visite d'une cabane à sucre sur l'île, du Vieux-Québec, des Plaines d'Abraham, de la Citadelle, des remparts, et du Château Frontenac.
<b>Coût par élève :</b>	833 \$
<b>Montant défrayé par l'élève :</b>	700 \$ (après les levées de fonds)
<b>Montant défrayé par l'école :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>	0 \$
<b>Montant défrayé par une autre subvention :</b>	0 \$
<b>Coût total de l'activité :</b>	15 000 \$

Afin que cette sortie éducative puisse avoir lieu tel que prévu, elle doit être approuvée avant la prochaine réunion du Conseil du 24 mai 2024.

Elle sera présentée à la réunion du 24 mai 2024 et approuvée au préalable à moins que nous recevions une objection de votre part **avant le 7 mai, à 16 heures.**

Veillez signifier votre objection par courriel, au besoin, à Corine Céline [celinem@csvimonde.ca](mailto:celinem@csvimonde.ca).

L'absence de réponse sera donc une acceptation de la sortie.

**Préparé par :**

Olivier St-Maurice,  
Surintendance de l'éducation

**Présenté par :**

La direction de l'éducation par intérim  
*Michel Laverdière*

## FICHE DE RENSEIGNEMENT

DATE : 21 mai 2024

### AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**OBJET :** Sortie éducative

---

**Mise en contexte :**

Les 7 et 8 mai 2024, plusieurs écoles du Conseil se sont rendues à la compétition régionale de robotique Zone 01, des écoles francophones, qui a eu lieu à l'école secondaire Jeunes sans frontières. Onze équipes se sont qualifiées pour représenter leur école et leur Conseil scolaire à la compétition nationale de robotique Zone 01 à Montréal les 26 et 27 mai prochain.

\* En plus de s'être qualifiée pour la compétition de robotique Zone 01, l'école secondaire David-Saint-Jacques s'est aussi qualifiée pour la compétition WRO (World Robotics Olympiad). Les élèves partiront donc pour Montréal un jour avant les autres écoles donc le 25 mai.

<b>Lieu :</b>	Montréal, Québec
<b>Écoles :</b>	École secondaire David St Jacques* École secondaire Toronto Ouest École secondaire Roméo-Dallaire École secondaire Jeunes sans frontières École secondaire Franco-Niagara École élémentaire des Quatre-Rivières
<b>Date :</b>	26 au 27 mai 2024*
<b>Niveau d'études :</b>	7 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année – Écoles secondaires 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> École élémentaire des Quatre-Rivières
<b>Nombre d'élèves :</b>	31
<b>But du voyage :</b>	Les élèves de ces écoles iront représenter le Conseil scolaire Viamonde, à la compétition nationale de robotique.
<b>Coût par élève :</b>	900 \$. Ceci est une moyenne (les coûts par élèves varient selon les écoles)
<b>Montant défrayé par l'élève :</b>	50 \$
<b>Montant défrayé par l'école :</b>	Variable selon les écoles
<b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>	S/O
<b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>	S/O
<b>Montant défrayé par une autre subvention :</b>	Subvention APEX – MHS excellence pour certaines écoles
<b>Coût total de l'activité :</b>	33 412 \$

Afin que cette sortie éducative puisse avoir lieu tel que prévu, elle doit être approuvée avant la prochaine réunion du Conseil du 24 mai 2024.



Elle sera présentée à la réunion du 24 mai 2024 et approuvée au préalable à moins que nous recevions une objection de votre part **avant le 23 mai, à 16 heures.**

Veuillez signifier votre objection par courriel, au besoin, à Corine Céline [celinem@csvimonde.ca](mailto:celinem@csvimonde.ca).

L'absence de réponse sera donc une acceptation de la sortie.

Préparé par :  
Olivier St-Maurice,  
Surintendance de l'éducation

Préparé par :  
Roland Desloges,  
Surintendance de l'éducation

Préparé par :  
Isabelle Turcotte,  
Surintendance de l'éducation

Préparé par :  
Dounia Bakiri,  
Surintendance de l'éducation

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim  
*Michel Laverdière*

Le 24 mai 2024

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**OBJET: Affectation annuelle des directions et des directions adjointes pour 2024-2025**

---

**PRÉAMBULE**

Annuellement, le Conseil reçoit le tableau de placements des directions et directions adjointes du Conseil. Dans une vision systémique, l'administration considère le profil des écoles ainsi que le profil des leaders scolaires aux fins d'affectation pour maintenir la performance et assurer l'atteinte des objectifs stratégiques du Conseil.

**SITUATION ACTUELLE**

Cette année, l'administration a reçu des avis de retraite de trois directions d'écoles : M. Stéphane Lewis (École secondaire Roméo-Dallaire), M<sup>me</sup> Tina Di Stefano (École secondaire Le Caron) et M. Marc Cormier (École secondaire Georges-P.-Vanier).

Le prêt de service de M<sup>me</sup> Katarina Koncar se poursuit pour une autre année scolaire.

M<sup>me</sup> Judith Paradis est en congé sans solde pour l'année scolaire 2024-2025.

En lien avec les prévisions budgétaires, les postes de direction adjointe à l'École secondaire Georges-P.-Vanier et à l'École élémentaire l'Harmonie ont été éliminés.

Vous trouverez en annexe les changements d'affectation et embauches pour l'année scolaire 2024-2025.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024, portant sur *l'Affectation annuelle des directions et directions adjointes pour 2024-2025* soit reçu.

**Préparé par :**

La directrice exécutive, Ressources humaines et Rémunération  
Sonia Likibi

La surintendance des services corporatifs,  
Tricia Verreault

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p.j. nnexe A (séance tenante)

Le 24 mai 2024

## **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Promesse Viamonde - Sondage auprès des élèves**

---

### **PRÉAMBULE**

Le *Plan stratégie 2021-2025* fut approuvé le 2 décembre 2020 par les membres du Conseil. Il a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et prête à contribuer au monde dans lequel elle évolue. Nous allons vérifier ce que les jeunes ont à répondre sur notre *Promesse*.

À la fin de la 12<sup>e</sup> année, l'élève Viamonde :

1. sait communiquer;
2. fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur;
3. vit en équilibre émotionnel;
4. agit de façon proactive;
5. contribue au monde numérique avec intelligence;
6. collabore et exerce du leadership;
7. intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité.

Nous allons également inclure quelques questions supplémentaires pour affiner nos données sociodémographiques sur la date d'arrivée au Canada, l'identité de genre et la catégorie raciale qui définissent le mieux-être de l'élève tel que prescrit par la *Loi de 2017 contre le racisme* (Janvier 2023).

Nous avons confié au Centre de Leadership et d'Évaluation (le CLÉ) le mandat de ce sondage, laquelle firme effectue déjà notre collecte des données pour le climat scolaire et de satisfaction auprès des élèves depuis 2021. De plus, le CLÉ mène la collecte des données sociodémographiques pour les douze conseils scolaires de langue française et le Consortium Centre Jules-Léger.

### **SITUATION ACTUELLE**

Du 13 au 14 juin 2024, les élèves de la 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année seront invitée à participer au sondage *La Promesse Viamonde*. Ces 2 771 élèves exprimeront leur voix sur notre *Promesse*.

Le personnel dans les écoles devra réserver une période pour permettre aux élèves de participer au sondage pendant la journée scolaire.

La Conseil n'a pas accès aux données individuels des élèves. Le CLÉ préparera ensuite un rapport que nous vous partagerons à l'automne 2024.

**PUBLIC**

Le Conseil recevra un tableau de bord permettant de visualiser les résultats pour chaque question, selon les filtres prédéterminés (p. ex., par groupe d'âge, par école, par région) et chaque école recevra les données de leur école. Il y aura aussi un rapport global, à l'échelle du Conseil, présentant les données selon les questions et selon le groupe de répondants avec les constats, une conclusion et des pistes de recommandations.

**IL EST RECOMMANDÉ**

**QUE** le rapport en date du 24 mai 2024 intitulé *Promesse Viamonde - Sondage auprès des élèves* soit reçu.

**Préparé par :**

Le surintendant de l'éducation,  
Roland Desloges

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

2021-2025

# PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et prête à contribuer au monde dans lequel elle évolue.

## MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

## VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

## VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership



ORIENTATION  
STRATÉGIQUE

1

### Des élèves épanouis et engagés

#### STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

#### STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

#### STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.



ORIENTATION  
STRATÉGIQUE

2

### Une organisation à l'écoute, performante et innovante

#### STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité

#### STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

#### STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

#### STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE

# 3

### Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

#### STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

#### STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

#### STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE

# 4

### Une organisation à l'écoute, performante et innovante

#### STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

#### STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

#### STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

## PROMESSE

À la fin de sa 12<sup>e</sup> année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité





**Geneviève Oger**



**Éric Lapointe**



**Benoit Fortin**



**Stefania Sigurdson Forbes**



**Kristine Dandavino**



**Anna-Karyna Ruszkowski**



**Marcel Tikeng Jounda**



**Yvon Rochefort**



**Emmanuelle Richez**



**Pierre Gregory**



**David O'Hara**



**David Paradis**



**Razan Mayeda**



**Marie-Lys Wabgou**